



BILAN D'ETAPE DE L'AGENDA 21 DE LA REGION AUVERGNE

NOVEMBRE 2007/NOVEMBRE 2009

Session des 14, 15 et 16 décembre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Page 3
Chapitre 1 : L'AGENDA 21 DE LA REGION AUVERGNE	Page 4
1 - La Stratégie Régionale de Développement Durable	Page 6
2 - Le Plan des 37 actions	Page 7
3 – Le bilan 2009 :	Page 9
3.1. - La méthode (transversale et interne)	
3.2. - Les outils (grille référentiel et indicateurs)	Page 10
4 - les Perspectives	
4.1. - La définition d'indicateurs de la SRDD	
4.2. - L'actualisation du plan d'actions de l'Agenda 21 régional	
Chapitre 2 : LE BILAN DU PLAN D' ACTIONS	Page 12
L'évaluation des 37 fiches actions	
- L'Auvergne en mouvement : fiches 1 à 22	
- L'Auvergne partenaire : fiches 23 à 30	
- L'Auvergne responsable : fiches 31 à 37	
Chapitre 3 : L'EVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE DD	Page 40
1 - Les objectifs de la Stratégie régionale de développement durable	Page 40
2 - L'évaluation au regard des 6 thèmes	Page 43
2-1 - Lutte contre les changements climatiques (énergies et mobilité)	
2-2 - Cohésion et ouverture des territoires	
2-3 - Emploi durable	
2-4 - Patrimoine naturel (biodiversité et paysages)	
2-5 - Eau	
2-6 - Santé et environnement	
ANNEXES	Page 63
Annexe 1 : le tableau des programmes analysés pour l'évaluation de la SRDD	
Annexe 2 : la grille « référentiel » de critères pour le développement durable	
Annexe 3 : Glossaire	

INTRODUCTION

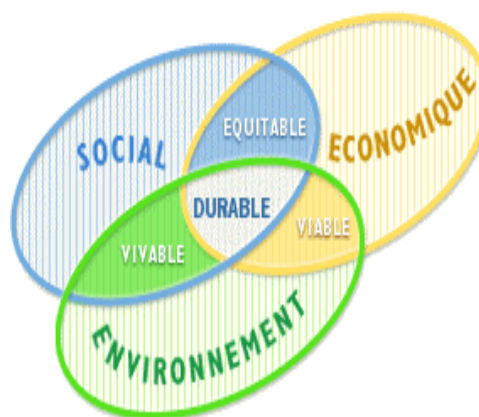
✓ LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La croissance démographique mondiale, les ressources naturelles non extensibles de la planète et les inégalités sociales entre les populations sont les trois grands défis auxquels l'humanité est confrontée.

Afin d'apporter une réponse à ces trois défis, le concept de développement durable s'est précisé dans les années 1980 et a été défini comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » (rapport de Mme Brundtland, Présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987).

Le développement durable se veut un processus de développement qui (ré)-concilie l'économie, l'environnement et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères.

C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité : **un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.**



La gouvernance est le 4^{ème} pilier qui garantit la réussite d'une démarche de développement durable.

CHAPITRE

1

L'AGENDA 21 DE LA RÉGION AUVERGNE

Durant trois mois, fin 2004, la Région Auvergne a donné la parole aux Auvergnats dans le cadre des Assises Territoriales. Les Auvergnats ont formulé plus de 2000 propositions pour l'avenir de l'Auvergne. A l'issue de cette expérience de démocratie participative, la Région Auvergne a pris 82 engagements dont l'engagement n° 30 correspondant à la « mise en œuvre d'un Agenda 21 en Auvergne », c'est à dire un programme visant à intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques de la Région.

L'Agenda 21 de la Région Auvergne a été adopté par l'Assemblée régionale le 13 novembre 2007.

La Région Auvergne a souhaité que son Agenda 21 ne soit pas un catalogue de bonnes intentions concernant tous les domaines, y compris ceux sur lesquels elle n'a pas de moyen d'action. L'Agenda 21 de la Région Auvergne est donc ciblé sur le champ de ses compétences, les relations avec ses partenaires et ses propres actions.

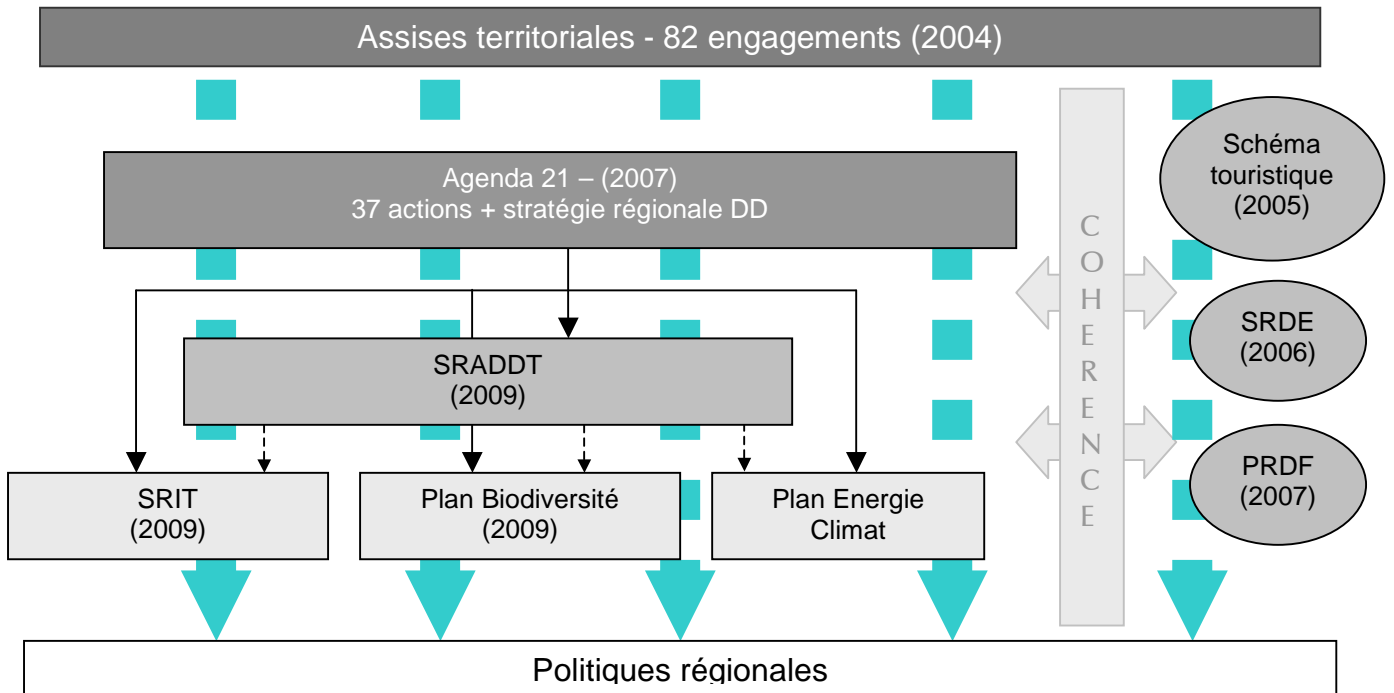
La Région Auvergne a décidé que son Agenda 21 serait à la fois un cadre de référence stratégique et un document opérationnel mettant en évidence des actions concrètes. L'Agenda 21 de la Région Auvergne consiste donc en une **Stratégie régionale de développement durable et un Plan d'actions**.

Le principe d'un Agenda 21 évolutif ayant été retenu, l'Agenda 21 présente une vision stratégique pérenne et un Plan d'actions évaluable et ré-ajustable régulièrement. Les objectifs sont clairs, atteignables à court ou moyen terme et évaluables.

L'Agenda 21 de la Région Auvergne a été reconnu « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Cette reconnaissance est un gage de qualité de notre Agenda et de cohérence de nos politiques vis-à-vis du développement durable. Après la Région Midi-Pyrénées et la Région Nord-Pas de Calais, la Région Auvergne est la 3ème Région à avoir reçu ce label depuis l'origine du dispositif en 2007.



L'Agenda 21 est aussi un outil qui permet la **mise en cohérence des Schémas et des actions initiés par la Région autour du concept de développement durable**. Le développement durable est ainsi au cœur des Schémas régionaux récemment votés comme le montre le tableau ci-après.



1 – LA STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie Régionale de Développement Durable s'appuie sur les engagements nationaux :

- la Stratégie Nationale de Développement Durable,
- le Manifeste de l'Association des Régions de France.

Elle s'appuie également sur :

- un diagnostic régional orienté développement durable des forces et faiblesses de l'Auvergne,
- l'identification des enjeux de développement durable propres à l'Auvergne,
- une réflexion régionale transversale et participative menée notamment à travers des « Ateliers Agenda 21 » auxquels ont été associés les partenaires institutionnels de la Région.

Elle s'articule autour de 3 axes et 6 thèmes.

Les 3 axes directeurs :

- **Axe 1 « L'Auvergne en mouvement » : Inscrire le développement durable dans les politiques régionales**

Le développement durable doit peu à peu irriguer toutes les politiques régionales grâce à l'intégration d'une ou plusieurs de ses dimensions (économique, environnementale, sociale et gouvernance).

- **Axe 2 : « L'Auvergne partenaire » : Impliquer tous les acteurs**

Il est important d'impliquer :

- les habitants et les touristes : car il est de la responsabilité de chacun de ne pas contribuer à la surconsommation des ressources,
- les partenaires : car la démarche d'Agenda 21 va servir à orienter toutes les politiques du Conseil régional, y compris les politiques contractuelles et partenariales.

- **Axe 3 : « L'Auvergne responsable » : Intégrer le développement durable dans le fonctionnement interne du Conseil régional**

Le Conseil régional est aussi une organisation devant répondre à ses propres besoins, en matière de gestion de ses locaux, de consommation d'énergie et de ressources, de gestion de ses déplacements et de ses déchets... Il est important qu'il fasse preuve d'exemplarité et montre qu'il est capable de s'appliquer à lui-même ce qu'il préconise en matière d'engagement dans le développement durable.

Les 6 thèmes :

- Lutte contre les changements climatiques,
- Cohésion et ouverture des territoires,
- Emploi durable,
- Patrimoine naturel,
- Eau,
- Santé et environnement.

Ces thèmes prennent en compte les 3 piliers du développement durable et la gouvernance. Ils sont complètement adaptés au contexte régional.

L'aspect économique sous-tend chacun des 6 thèmes bien qu'il soit plus prépondérant pour les thèmes emploi durable, lutte contre les changements climatiques et cohésion et ouverture des territoires.

Le volet social est fortement présent dans les thèmes emploi durable, cohésion et ouverture des territoires et santé et environnement.

Le pilier environnemental est abordé dans les thèmes lutte contre les changements climatiques, patrimoine naturel, eau et santé et environnement. La spécificité de l'Auvergne dans le domaine de l'eau a été prise en compte puisqu'un thème spécifique lui est consacré ; ce sujet n'est pas englobé dans le thème patrimoine naturel.

La gouvernance participative a démarré avec la méthode utilisée pour élaborer l'Agenda 21 régional (Ateliers Agenda 21, présentations aux partenaires, ...). Elle est plus particulièrement abordée dans le thème cohésion et ouverture des territoires.

Les objectifs de ces thèmes sont précisés dans le 2^{ème} chapitre.

2 - LE PLAN DES 37 ACTIONS

Ce Plan d'actions, ciblé sur le champ des compétences de la Région, est construit pour atteindre les objectifs des 6 thèmes de la Stratégie régionale de développement durable, dans le cadre de ses 3 axes directeurs.

Ce Plan d'actions est constitué de 37 actions présentées dans le tableau ci-après en fonction de leur rattachement aux 3 axes directeurs :

- Les actions 1 à 22 concernent l'axe 1 : l'Auvergne en mouvement
- Les actions 23 à 30 concernent l'axe 2 : l'Auvergne partenaire
- Les actions 31 à 37 concernent l'axe 3 : l'Auvergne responsable.

Dans la partie droite du tableau sont précisés les thèmes auxquels sont rattachées les actions. Certaines sont transversales à plusieurs thèmes.

- 1 : lutte contre les changements climatiques (énergies et mobilité),
- 2 : cohésion et ouverture des territoires,
- 3 : emploi durable,
- 4 : patrimoine naturel (biodiversité et paysages),
- 5 : eau,
- 6 : santé et environnement.

« L'Auvergne en mouvement »

		Thème principal					
		1	2	3	4	5	6
1	Élaborer et mettre en œuvre un Plan Énergie/Climat Régional	x					x
2	Mettre en place progressivement une éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments	x					
3	Favoriser l'éco-construction (promouvoir des bâtiments exemplaires en terme de qualité environnementale et former les professionnels à l'éco-construction)	x		x		x	x
4	Moduler le montant de la Carte grise pour les « véhicules propres »	x					
5	Donner à chaque Auvergnat, l'année de ses 18 ans, un pass-train valable sur les lignes Auvergne	x	x				

6	Favoriser l'accès aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)		x				
7	Identifier l'Auvergne comme terre de développement durable		x	x			
8	Développer une éco-filière chanvre	x		x	x	x	x
9	Promouvoir la qualité environnementale des modes de production et la qualité des produits agricoles			x	x	x	x
10	Élaborer et mettre en œuvre un Plan régional en faveur de la biodiversité				x		
11	Élaborer et mettre en œuvre le Schéma de développement durable de la rivière Allier					x	
12	Maintenir la santé au cœur des territoires		x				x
13	Encourager la multi modalité	x					
14	Améliorer l'offre TER (Transport Express Régional)	x	x				
15	Mener des études d'opportunité et apporter une aide au montage des projets d'éco-activités	x		x			
16	Contribuer à rendre visible et lisible l'Économie Sociale et Solidaire et accompagner la création d'emplois durables relevant de l'économie sociale et solidaire		x	x			
17	Contribuer à la structuration des filières bois énergie et bois construction	x		x	x		
18	Favoriser la mutualisation des emplois		x	x			
19	Sensibiliser les jeunes au développement (coopération internationale)		x				
20	Mener des actions d'éducation à la santé et de prévention						x
21	Évaluer le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)						x
22	Élaborer et mettre en œuvre le Plan Régional sur les Déchets Dangereux (PREDD)						x

« L'Auvergne partenaire »

		Thème principal *					
		1	2	3	4	5	6
23	Utiliser le référentiel de critères développement durable pour instruire les dossiers et inciter les porteurs de projets à prendre en compte le développement durable	x	x	x	x	x	x
24	Réaliser le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT)	x	x		x	x	
25	Faire évoluer les Contrats Régionaux de Développement Durable des Territoires (CRDDT)	x	x	x	x	x	x
26	Continuer à mettre en place une démarche transversale et participative pour tous les projets de la Région		x				
27	Initier des réflexions avec nos partenaires et élaborer des propositions	x	x	x			x
28	Participer à la plate-forme de ressources développement durable en Massif Central		x				
29	Rendre compte de la mise en œuvre des engagements des Assises Territoriales		x				
30	Communiquer la démarche développement durable de la Région		x				

« L'Auvergne responsable »

		Thème principal *					
		1	2	3	4	5	6
31	Réduire de 20 % la consommation énergétique des lycées	x					
32	Inciter les lycées à rédiger leurs Agendas 21	x			x	x	
33	Inciter tous les lycées auvergnats à proposer des repas préparés à partir de produits biologiques				x		x
34	Après évaluation des actions existantes, lancer une expérimentation de production de biogaz dans 2 lycées agricoles	x					
35	Construire un Hôtel de Région à faible consommation énergétique	x					

36	Réaliser un plan de déplacement pour l'Hôtel de Région	x				
37	Mettre en place la Charte interne de développement durable 2007	x			x	

3 - LE BILAN 2009

En ce qui concerne l'Agenda 21 régional, ce bilan doit permettre de vérifier et de faire connaître l'apport de notre stratégie régionale et de nos 37 actions, aux objectifs de développement durable.

La communication des résultats de l'évaluation permettra à l'action publique d'être mieux comprise et sera peut-être un outil pédagogique qui aidera à la sensibilisation des citoyens au Développement Durable.

3.1 - la méthode utilisée

Un premier bilan a été réalisé en novembre 2008, avec l'aide d'un cabinet extérieur ; il a porté sur les conditions de mise en œuvre des 37 actions présentées dans le plan.

Au cours de l'été 2009, la Région a décidé de réaliser un bilan plus complet :

- un bilan des 37 actions à partir des informations recueillies auprès des directions chargées du pilotage de chacune des actions,
- une évaluation de l'ensemble des politiques régionales afin de mieux analyser leur impact sur les 6 thèmes de la stratégie régionale de développement durable.

Cette évaluation, plus générale, a mobilisé toutes les directions qui ont renseigné des fiches pour tous leurs programmes en précisant leurs impacts sur chacun des 6 thèmes de la stratégie régionale de développement durable.

Dans le chapitre 3 de ce document est présentée une liste non exhaustive d'exemples d'impacts positifs significatifs, ou tout au moins originaux, pour chacun des 6 thèmes de la Stratégie Régionale de Développement Durable (SRDD).

3.2 - les outils

Pour chacune des 37 actions, l'évaluation a été réalisée la plupart du temps en indiquant l'état d'avancement de l'action. Quelquefois, les indicateurs définis dans les fiches descriptives intégrées dans le document « Agenda 21 » voté en novembre 2007 ont pu être renseignés. Pour quelques actions, les indicateurs initialement prévus ont été modifiés pour tenir compte de la réalité des données pertinentes pouvant être recueillies.

Pour la stratégie régionale de développement durable, des indicateurs précis pour chacun des 6 thèmes n'ont pas été définis lors du vote de l'Agenda 21.

Cependant une grille d'analyse « **référentiel de critères développement durable** », avait été élaborée en 2007, grille devant s'appliquer à tous les projets mis en œuvre ou soutenus par la Région.

Après une période d'expérimentation sur un nombre limité de programmes en 2008 et début 2009, elle a été transposée dans un logiciel informatique (conçu spécifiquement pour le Conseil régional) afin de permettre :

- aux porteurs de projets de renseigner cette grille directement sur le site Internet de la Région
- aux services de la Région de réaliser des statistiques et d'analyser l'impact des projets sur les 6 thèmes de la SRDD. Elle est présentée en annexe 2 de ce rapport.

Dans la mesure où l'utilisation de cette grille n'est envisagée que pour la fin de l'année 2009, l'évaluation a été réalisée à partir de fiches renseignées directement par les services. Ces fiches ont repris, en grande partie, les éléments de la grille « référentiel de critères de développement durable » et comme elle, comporte des questions relatives aux 6 thèmes de la SRDD.

4 - LES PERSPECTIVES

4.1 - 2010 : DEFINITION D'INDICATEURS DE LA STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce document relatif au bilan d'étape de l'Agenda 21 régional est tout à fait perfectible. Il s'agissait essentiellement, pour une première fois, de faire le point sur l'état d'avancement des actions mais il est indispensable d'aller plus loin et de réaliser une véritable évaluation de notre Agenda 21 afin de lui appliquer le principe d'amélioration continue, élément déterminant de toute démarche de mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Comme indiqué précédemment, aucun indicateur n'a été défini pour évaluer les objectifs des 6 thèmes de la SRDD dans l'Agenda 21 régional voté en novembre 2007.

Il convient que ces indicateurs soient définis pour permettre cette évaluation quantitative et qualitative.

La Région a donc décidé mettre en œuvre, au cours de l'année 2010, une démarche transversale et participative pour l'élaboration de ces indicateurs. Cette démarche pourra mobiliser les différents acteurs ayant participé à l'élaboration de l'Agenda 21 régional et d'autres partenaires comme les adhérents à la Plate-Forme 21 pour le Développement Durable, association dont la Région est membre depuis sa création, en 2007.

Cette démarche pourrait se dérouler en plusieurs temps :

- 1^{ère} étape :
 - o une sensibilisation des services à l'évaluation sera réalisée dans le cadre de journées de travail associant tous les agents responsables de la mise en œuvre des programmes régionaux.
 - o Puis des rencontres techniques auront lieu afin de travailler sur un choix d'indicateurs pour chacun des 6 thèmes de la SRDD.
 - o Les premiers résultats statistiques issus de la généralisation de la grille « référentiel » seront à prendre en compte.
 - o Une cohérence avec les indicateurs définis par l'Association des Régions de France sera indispensable (à noter le fait que la région a été membre du groupe de pilotage chargé de l'élaboration de ces indicateurs aux côtés de six autres régions).
- 2^{ème} étape :
 - o Un travail en ateliers sera proposé aux partenaires institutionnels de la Région mobilisés au moment de l'élaboration de l'Agenda 21 régional,
 - o Ces rencontres pourront être précédées de contributions écrites
- 3^{ème} étape :

Des tableaux de bord seront à réaliser, à partir des indicateurs retenus, à trois niveaux :

 - o Un tableau de bord technique utilisé par les services,
 - o Un tableau de bord stratégique, à destination des élus, comprenant un nombre plus restreint d'indicateurs,
 - o Un tableau de bord « grand public » comprenant une dizaine d'indicateurs utiles pour communiquer les résultats de l'évaluation.

L'ensemble de ces tableaux de bord, une fois renseigné, sera une source d'informations pour les élus et les services sur les effets et l'efficacité des programmes régionaux au regard du développement durable

Tout au long de ce processus, le groupe « projet Agenda 21 » composé des élus de la Commission consultative Développement Durable et des membres de chacune des directions et des agences régionales, seront amenés à participer aux travaux.

Comme lors de l'élaboration de l'Agenda 21, un Comité de pilotage, comprenant le Président de la Région, les Vice-Présidents et la Présidente de la Commission consultative développement durable, devra valider les indicateurs proposés à l'issue de ces rencontres.

4.2 - 2011 : ACTUALISATION DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL

Cette actualisation pourrait s'effectuer au cours de l'année 2011.

Dans le document Agenda 21 régional, voté en novembre 2007, il était écrit :

*Le principe d'un **Agenda 21 évolutif** ayant été retenu, l'Agenda 21 présente une vision stratégique pérenne et un Plan d'actions évaluable et ré-ajustable régulièrement. Les objectifs sont clairs, atteignables à court ou moyen terme et évaluables ».*

L'évaluation de la SRDD et les 2 bilans annuels, réalisés fin 2008 et fin 2009, sur le plan de 37 actions, doit permettre de proposer un nouveau plan d'actions composé :

- De nouvelles actions
- D'actions votées fin 2007, non modifiées car pertinentes
- D'actions votées en 2007 et réajustées en fonction des conclusions tirées de leur évaluation.

Le nouveau plan d'actions devra tenir compte d'éventuels changements législatifs relatifs aux compétences des collectivités territoriales et aux lois et décrets issus du Grenelle de l'Environnement.

CHAPITRE

2

LE BILAN DU PLAN D' ACTIONS

Le bilan de chacune des 37 actions sera présenté sous forme d'une fiche reprenant :

- L'intitulé de l'action et son numéro,
- L(es) objectif(s)
- Un descriptif sommaire
- L'évaluation
- Le nom de la direction « pilote ».

L'impact des actions sur les 6 thèmes de la SRDD n'est pas précisé dans la mesure où beaucoup d'actions correspondent à des programmes régionaux et, à ce titre, ont fait l'objet d'une fiche renseignée pour l'évaluation de la SRDD et apparaissent donc dans le chapitre suivant.

Avant la présentation individuelle des fiches, il convient de présenter quelques éléments déterminants de ce bilan.

Toutes les actions ont connu un début d'engagement (*) mais, compte-tenu de la diversité de leur nature et des éventuels partenariats à mobiliser, leur mise en œuvre ne correspond pas toujours aux prévisions établies en novembre 2007.

Plusieurs actions correspondent à l'adoption de Plans ou de Schémas Régionaux et, pour certains à leur mise en œuvre.

Après une large concertation avec les acteurs concernés, des documents essentiels ont été adoptés par la Région Auvergne, en 2008 et 2009 :

- Le Plan Energie /Climat régional (*action n°1*)
- Le Plan régional sur la Biodiversité (*action n°10*)
- Le Schéma de développement durable de la rivière Allier (*action n°11*)
- Le plan régional sur les Déchets Dangereux (*action n°22*)
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (*action n°24a*)
- Le Schéma régional des Infrastructures et des Transports (*action n°24b*)

La mise en œuvre des actions prévues par ces plans se réalisera sur plusieurs années, comme cela est précisé dans les documents votés.

L'Action n°6 « favoriser l'accès aux TIC », quant à elle, a été réalisée dans de meilleures conditions que prévues et pour certains points, dans des délais plus courts.

Pour d'autres actions, des retards ont été enregistrés, en partie dus au temps consacré à la concertation plus long que prévu (exemples : action n° 8 « développer une éco-filière chanvre, « maintenir la santé au cœur des territoires », ...).

(*)Une des deux parties de l'action n°27 n'a pas pu démarrer : il s'agit de la mise en place d'un observatoire de la santé au travail (cf fiche 27)

Action 1	ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ÉNERGIE/CLIMAT RÉGIONAL
Objectif(s)	Proposer un développement énergétique adapté à chaque territoire grâce à une démarche globale de cadrage sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
Descriptif	L'élaboration du Plan Energie Climat Régional est prévue en 4 phases : 1. réalisation de bilans énergétiques et des gaz à effet de serre associés 2. proposition d'une prospective d'évolution 3. élaboration d'une stratégie d'intervention et la décliner en plan d'actions 4. rédaction d'une méthodologie pour la mise en place du futur observatoire de l'énergie régional.
Evaluation	<p>1. Le bilan énergétique de l'Auvergne a été finalisé en 2008 et a fait l'objet d'une synthèse qui sera publiée sur le site internet de la Région d'ici la fin de l'année 2009. Ce bilan sera décliné au niveau des pays et territoires de projets courant 2010.</p> <p>2 et 3. L'étude comportait des scénarios prospectifs, ayant servi de base à l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'actions. Ainsi, comme l'Agenda 21, le Plan Energie Climat Régional voté par l'assemblée régionale à la session du 16 novembre 2009., comporte un cadre de référence stratégique et un plan d'actions concrètes.</p> <p>En cohérence avec les objectifs européens et nationaux, et au vu des spécificités de la Région, le Conseil régional d'Auvergne affiche les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'horizon 2020, diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau référence de 1990, et porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation. - Le "facteur 4" en 2050, c'est-à-dire diviser par 4 nos émissions de GES par rapport à 1990. <p>Les actions à privilégier devront cibler en priorité les secteurs les plus émissifs et pour lesquels les actions sont les plus faciles à mettre en place.</p> <p>4. la question de l'observatoire de l'énergie sera abordée avec l'Etat en 2010.</p>
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies

Action 2**METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT UNE ÉCO-CONDITIONNALITÉ ÉNERGÉTIQUE DES AIDES AUX BÂTIMENTS**

Objectif(s)	L'objectif de la Région Auvergne est d'accompagner la construction et la rénovation de bâtiments présentant des performances énergétiques de haut niveau, tout en s'intégrant au cadre des labels prévus par la Loi.
Descriptif	<p>La conditionnalité des aides régionales aux bâtiments à des critères de performance énergétiques est :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ pour les constructions neuves : niveau THPE (20% de mieux que la réglementation thermique), exigence du label,▪ pour une rénovation : 20% de gains énergétiques, diagnostic thermique avant et après travaux. <p>Pas de conditionnalité pour les bâtiments non couverts par la Loi (constructions provisoires (durée d'utilisation inférieure à 2 ans), bâtiments dont la température est inférieure à 12 °C (patinoires, chambres froides, ...), bâtiments d'élevage, bâtiments devant garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air intérieur).</p>
Evaluation	<p>Cette action est mise en place depuis le début de l'année 2008 sur une liste importante de programmes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tourisme : Fonds Régional d'Intervention Touristique (FRIT), Grands équipements/ Grands projets, et Hébergements touristiques,▪ Politique de la Ville et Habitat,▪ Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FRADDT),▪ Agriculture et filière bois : Promotion du bois dans la construction,▪ Entreprises et territoires : Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises (FRAE),▪ Sport, jeunesse et vie associative : Grands équipements régionaux de sport et loisirs, Equipements sportifs de proximité et Equipements sportifs des lycées. <p>Elle s'étendra à tous les programmes (sauf les bâtiments non soumis à la réglementation thermique) à partir de 2010.</p> <p>Il n'y a pas d'exigence de diagnostic énergétique pour les rénovations si celui-ci n'est pas réalisable (ex : bâtiments très anciens non chauffés).</p>
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies

Action 3

FAVORISER L'ÉCO-CONSTRUCTION (PROMOUVOIR DES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES EN TERME DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET FORMER LES PROFESSIONNELS À L'ÉCO-CONSTRUCTION)

Objectif(s)	<p>La Haute Qualité Environnementale des bâtiments vise à limiter à court et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable.</p> <p>Les maîtres d'ouvrage doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur :<ul style="list-style-type: none">▪ l'éco-construction (relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances),▪ l'éco-gestion (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activité, de l'entretien et de la maintenance).➤ Créer un environnement intérieur satisfaisant :<ul style="list-style-type: none">▪ le confort (hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif),▪ la santé (qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau).
Descriptif	<ol style="list-style-type: none">1. Au-delà de ce qui est prévu sur l'éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments, la Région Auvergne souhaite tester des cibles plus larges sur l'éco-construction et l'éco-gestion afin d'adapter les aides futures aux enjeux environnementaux propres au contexte de l'Auvergne.2. Dans le cadre d'un partenariat avec les professionnels, la Région souhaite créer les conditions nécessaires pour favoriser l'éco-construction en organisant des formations à l'éco-construction et aux énergies renouvelables.
Evaluation	<ol style="list-style-type: none">1. Un appel à projets destiné à faire émerger des constructions exemplaires en terme de qualité environnementale a été lancé fin 2008 en partenariat avec l'ADEME. La cible énergétique était mise en avant, avec un niveau d'exigence "Bâtiment Basse Consommation". Les autres cibles du référentiel Haute qualité Environnementale étaient prises en compte de façon qualitative. 12 dossiers de candidature ont été reçus, et 7 projets ont été récompensés. Une nouvelle édition de cet appel à projets a été lancée à l'automne 2009.2. Le Contrat d'objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans la construction est en cours d'élaboration et devrait être finalisé en 2010. L'éco-construction en sera un des axes, à l'initiative de la Région. La Région pourrait participer au financement des coûts pédagogiques de formations dans le domaine de technologies de construction « durables » et des éco-matériaux. Concernant la filière bois, les travaux de négociation se poursuivent et devraient aboutir en 2010.3. En 2009, des formations pour des demandeurs d'emploi ont été financées par la Région, elles ont concerné 8 personnes sur un diplôme « énergies renouvelables » et 1 sur l'« éco construction ». 32 autres demandeurs d'emploi ont suivi des formations "charpentier option maison ossature bois".

	4 En 2009 la Région a doté 13 lycées en équipements dédiés à la maîtrise des consommations énergétiques (photovoltaïque, solaire, thermique, etc.).
Pilotage	DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Action 4	MODULER LE MONTANT DE LA CARTE GRISE POUR LES « VÉHICULES PROPRES »								
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter à l'utilisation de « véhicules propres » ▪ Contribuer à la prise de conscience de l'impact du transport sur les émissions de gaz à effet de serre 								
Descriptif	La possibilité offerte par la Loi est de porter à 100 % l'exonération pour les « véhicules propres », il n'est pas possible de choisir un taux d'exonération autre que 50 % ou 100 %.								
Evaluation	<p>En faisant le choix d'exonérer les « véhicules propres » à 100 %, dès janvier 2008, la Région Auvergne est allée au maximum des possibilités offertes par la Loi.</p> <p>Pour information, les véhicules « propres » sont donc exonérés de la taxe fixée pour les véhicules « classiques » à 40 euros / cheval-vapeur. La Région ne reçoit aucune compensation financière pour ce manque à gagner.</p> <p>Les derniers chiffres précis connus pour les véhicules immatriculés en Auvergne datent de 2007 : 162.698 immatriculations.</p> <p>Sur ce total, les véhicules « propres » ont représenté 0.37 % soit 605 immatriculations :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>électricité + essence ou gazole</td> <td>: 145</td> </tr> <tr> <td>électricité seule</td> <td>: 2</td> </tr> <tr> <td>GPL et GPL essence</td> <td>: 440</td> </tr> <tr> <td>Super éthanol</td> <td>: 18.</td> </tr> </table> <p>Pour les années 2008 et 2009, les chiffres globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 632 véhicules propres en 2008 - 809 véhicules propres entre janvier et octobre 2009 	électricité + essence ou gazole	: 145	électricité seule	: 2	GPL et GPL essence	: 440	Super éthanol	: 18.
électricité + essence ou gazole	: 145								
électricité seule	: 2								
GPL et GPL essence	: 440								
Super éthanol	: 18.								
Pilotage	DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES								

Action 5	DONNER À CHAQUE AUVERGNAT, L'ANNÉE DE SES 18 ANS, UN PASS-TRAIN VALABLE SUR LES LIGNES AUVERGNE
Objectif(s)	Développer l'usage du transport TER par les jeunes en dehors des déplacements liés aux études
Descriptif	Donner à chaque jeune auvergnat, l'année de ses 18 ans un pass-train valable sur les lignes Ter durant un mois d'été : pass « open Tour »
Evaluation	<p>957 forfaits mensuels délivrés en 2008, 1187 en 2009 dont la moitié pour les jeunes du Puy de Dôme, 1/3 pour ceux de l'Allier, le reste réparti à égalité entre Hte-Loire et Cantal.</p> <p>6% des jeunes n'avaient jamais pris le train, et 63 % n'étaient pas des abonnés.</p>
Pilotage	DIRECTION DE LA MOBILITE DURABLE ET DES TRANSPORTS

Action 6**FAVORISER L'ACCÈS AUX TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)**

Objectif(s)	Favoriser l'accès équitable et durable aux TIC pour les territoires (entreprises, citoyens, etc.)
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">▪ Permettre à 100% des foyers auvergnats d'accéder à Internet Haut Débit,▪ Engager une démarche de déploiement du Très Haut Débit▪ Déployer des services administratifs en ligne : E-Auvergne▪ Permettre aux territoires ruraux d'accéder à une offre de services publics : Points visio-public
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Les 100% couverture Haut Débit ont été atteints en avance (le 20 mars 2009),▪ Le schéma du Très Haut Débit a été défini en associant les Départements, les Agglomérations, l'Etat, la caisse des Dépôts et la Région.▪ Le déploiement des services administratifs en ligne concerne 36 EPCI contre les 90 prévus,▪ 107 points visio-publics ont été déployés contre 90 prévus.
Pilotage	DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Action 7**IDENTIFIER L'AUVERGNE COMME TERRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Objectif(s)	Mettre en place des actions qui permettent d'identifier l'Auvergne comme terre de développement durable et augmenter ainsi son attractivité
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer une politique d'attraction d'entreprises impliquées dans la durabilité ou intervenant dans le secteur des éco-activités▪ Favoriser les démarches de durabilité des entreprises en place▪ Organiser un salon « développement durable ».
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Participation au projet « ALIZEO » de construction d'éoliennes▪ Organisation de la participation d'entreprises auvergnates au salon POLLUTECH (début décembre 2009)▪ Recherche de foncier disponible pour l'implantation de parcs photovoltaïques
Pilotage	ARDE

Action 8	DÉVELOPPER UNE ÉCO-FILIÈRE CHANVRE
Objectif(s)	Mener une étude d'opportunité et apporter une aide au montage d'une filière chanvre en Auvergne dans le cadre de développement d'activités relatives aux éco-matériaux
Descriptif	Cette action sera réalisée en 3 phases : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude d'opportunité avec l'IPAMAC, ▪ Expérimentation sur les territoires des 2 PNR auvergnats, ▪ Production évolutive (isolant en vrac puis laine de chanvre et enfin production de briques de chanvre)
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude d'opportunité sur l'éco-construction a fait l'objet d'un rendu fin 2008. ▪ 21 agriculteurs se sont engagés sur la culture du chanvre (25 hectares) aidés au titre des lignes sectorielles « agriculture » ▪ Mise en place d'une concertation avec les acteurs concernés : réunions en mars et septembre 2009 avec des représentants de l'Etat, des chambres consulaires, des organisations professionnelles notamment dans le secteur du bâtiment, des associations, d'entreprises, d'artisans et d'agriculteurs concernés. Il s'agit de proposer des pistes d'actions concrètes avec deux axes : filière courte et circuits longs dans l'auto-construction et l'éco-construction avec un volet sur une filière industrielle.
Pilotage	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 9	PROMOUVOIR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES MODES DE PRODUCTION ET LA QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES
Objectif(s)	Il s'agit de développer une agriculture de qualité, tant au niveau de la qualité environnementale des modes de production (préservation de la fertilité des sols, de la biodiversité, des paysages, de la qualité de l'air et de l'eau) qu'au niveau de la qualité des produits (aspects sanitaires, traçabilité, qualités organoleptiques, ...).
Descriptif	Cette action se décline en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité environnementale des modes de production : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du programme « développement de l'agriculture biologique » ○ Mise en place d'une politique « gestion de l'eau et agriculture durable » ○ Programme agricole des contrats de rivière ▪ Améliorer la qualité des produits : <ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser les produits agricoles régionaux et structurer des filières agroalimentaires durables de qualité, (la Région a attribué une aide financière à la SCIC Auvergne Bio Distribution pour l'acquisition de matériels, la réalisation d'opérations de communication et le recours à une prestation de conseil. ○ Inciter le plus grand nombre d'éleveurs à intégrer la charte porcine : 10 l'ont fait avant 2007 et 17 depuis.

Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ programme « développement de l'agriculture biologique » : adoption du Plan Bio à la session du Conseil régional d'avril 2008 ▪ expérimentation pour les programmes agricoles sur deux contrats de rivières avec 200 exploitations ciblées et la création d'une association d'agriculteurs pour la plantation de haies ▪ appel à projets « valorisation des produits», ▪ adoption en septembre 2009 d'une charte de développement durable de la production ovine ▪ aide aux agriculteurs pour la démarche d'autonomie alimentaire (information, sensibilisation, aides aux investissements contribuant à l'autonomie alimentaire).
Pilotage	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 10	ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir avec l'ensemble des partenaires les grands enjeux liés à la préservation de la biodiversité en Auvergne ▪ Intégrer ces enjeux dans la conduite des politiques publiques
Descriptif	<p>La Région Auvergne doit élaborer un Plan régional en faveur de la biodiversité avec l'ensemble de ses partenaires. Ce plan doit s'articuler autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un axe portant sur la définition des enjeux de conservation et d'amélioration de la biodiversité à travers : <ul style="list-style-type: none"> - les habitats et les sites remarquables, - les espèces végétales et animales prioritaires, - les espèces invasives, - la nature plus ordinaire. ▪ un axe observation et évaluation de la biodiversité à partir de : <ul style="list-style-type: none"> - la structuration et l'actualisation de la connaissance en matière de flore, de faune et d'habitats, - la mise en place d'un observatoire de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> ▪ un axe de coordination des politiques publiques. ▪ Le plan sur la biodiversité doit se réaliser en 2 phases : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une phase d'élaboration débouchant sur la rédaction d'un document d'objectifs, ▪ Une phase de mise en œuvre sur 10 ans.
Evaluation	<p>Le diagnostic de la biodiversité en Auvergne sera édité en décembre 2009.</p> <p>L'État et la Région ont souhaité que ce diagnostic soit le fruit d'analyses effectuées par les acteurs régionaux.</p> <p>La démarche a été pilotée par un comité <i>ad hoc</i> rassemblant les principaux partenaires, suivie par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et parrainée par Yves Paccalet, philosophe et écrivain.</p> <p>Un séminaire de mobilisation des acteurs à Vulcania (11 mars 2009) a rassemblé 400 participants.</p> <p>Le travail détaillé s'est ensuite effectué en ateliers pour « produire » le contenu, sous la conduite d'une quinzaine d'experts, véritables « pilotes » dans leur domaine de compétence.</p>

	<p>Le Plan régional de la biodiversité a été adopté lors de la session de novembre 2009. Il comporte 5 engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une gouvernance à l'échelle régionale en matière de biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> o Co-financement d'un observatoire régional de la biodiversité o Mise en place et animation d'une conférence régionale pour la biodiversité, - Porter la biodiversité au plus près des territoires : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation, avec l'Etat, du schéma de cohérence écologique de l'Auvergne, o Confirmation du rôle des Parcs régionaux, o Soutien à la mise en place de « contrat nature et paysages » par les territoires, o Développement des contractualisations liées à l'eau (Dordogne, Loire et Allier) o Classement de dix grands sites en réserves naturelles régionales entre 2010 et 2020, - Soutenir l'engagement des différents acteurs en faveur de la nature : <ul style="list-style-type: none"> o Signature d'un plan d'action régional de restauration/conservation/d'espèces ou de milieux naturels, o Engagement d'un plan d'action régional spécifique à l'arbre hors forêt et au bocage o Signature de conventions de bonnes pratiques favorables à la biodiversité notamment dans le cadre de l'agriculture biologique, o Incitation auprès des collectivités locales par le développement d'une éco-conditionnalité spécifique à la nature., - Favoriser la recherche et l'expérimentation <ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre d'un appel à projets spécifiques en matière de biodiversité, - Mobiliser les Auvergnats, sensibiliser, donner l'exemple <ul style="list-style-type: none"> o Prise en compte de la biodiversité dans les lycées et les bâtiments régionaux, o Utilisation de produits biologiques issus de filières locales dans la restauration collective des lycées o Participation à l'opération « abeille sentinelle de l'environnement » o Mise en œuvre d'un programme de coopération décentralisée sur le thème de la biodiversité.
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies

Action 11**ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RIVIÈRE ALLIER**

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Aménager durablement la rivière dans le respect de ses grands équilibres▪ Favoriser la réappropriation de la rivière par les Auvergnats
Descriptif	<p>Le Schéma de développement durable de la rivière Allier comporte trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ un volet environnemental concernant la qualité des eaux, la gestion quantitative de la ressource en eau, l'espace de liberté de la rivière, sa fonction de corridor écologique d'envergure européenne,▪ un volet social fort : permettre aux Auvergnats de se réapproprier la rivière par le développement des accès, la création d'un grand itinéraire de découverte de la rivière Allier et la valorisation de la dimension culturelle et pédagogique de la rivière,▪ un volet économique portant sur la valorisation touristique de la vallée et l'accompagnement des acteurs économiques et des territoires en vue d'une plus grande prise de conscience des atouts et contraintes que représente la rivière. <p>L'action est à réaliser en 3 phases : un État des lieux, la définition d'un programme partagé hiérarchisé et chiffré et une mise en œuvre et un suivi (2009-2013), en recherchant le soutien financier du Plan Loire grandeur nature.</p>
Evaluation	<p>L'Etat des lieux a été réalisé en 2007 et suivi d'une réunion de concertation fin 2007 début 2008.</p> <p>Le Schéma a été élaboré en 2008 en collaboration avec les partenaires et la mise en œuvre des premières actions s'est faite en 2008 avec la signature du contrat nature val d'Allier.</p> <p>Enfin le Schéma a été voté lors de la session du Conseil régional, le 22 juin 2009.</p> <p>Une large diffusion en a été faite et il est mis en ligne depuis le 1er octobre 2009.</p> <p>Sur les 27 actions que compte le schéma, 20 sont engagées avec des niveaux d'avancée différents</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre des actions se poursuivra jusqu'en 2013.</p>
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies

Action 12	MAINTENIR LA SANTÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES
Objectif(s)	Répondre aux besoins des patients et aux attentes des professionnels de la santé désireux d'organiser différemment leur pratique afin de lutter contre la désertification médicale.
Descriptif	Réalisation de maisons de santé en zone déficitaire ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Ces Maisons de santé permettent des économies financières et énergétiques (un seul bâtiment pour différents professionnels, secrétariat commun, ...) tout en améliorant l'accès au soin et la qualité de l'offre.
Evaluation	Deux maisons de santé sont en cours de réalisation au Donjon (03) et au Vernet la Varenne (63). La Région contribuera à leur réalisation pour un montant maximum de 400 000 € pour chacune d'entre elles au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires.
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Développement solidaire des territoires

Action 13	ENCOURAGER LA MULTIMODALITÉ
Objectif(s)	Favoriser le report de l'automobile avec usage individuel vers des solutions plus collectives et plus économes d'énergie
Descriptif	4 axes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ échanger avec les autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT) ▪ cofinancer les projets de transports collectifs favorisant l'intermodalité avec les TER ▪ mettre l'accent sur la multimodalité dans le SRIT ▪ inciter au covoiturage dans les CRDDT
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 pôles d'échanges intermodaux sont en projet à Clermont-Fd, Moulins, le Puy-en-Velay et Aurillac ▪ aménagement de parkings voitures et deux roues dans les gares (8 en 2007, 18 en 2008) ▪ aménagement d'axes pour l'usage du vélo ▪ mise en place d'une tarification unique TER + transport urbains clermontois (Tandem unikopass) ▪ Dans le SRIT, voté en session de novembre 2009 après avoir été soumis à consultation légale, 30 % des actions contribuent directement à encourager la multimodalité et l'intermodalité.
Pilotage	DIRECTION DE LA MOBILITE DURABLE ET DES TRANSPORTS

Action 14**AMÉLIORER L'OFFRE TER (TRANSPORT EXPRESS RÉGIONAL)**

Objectif(s)	Favoriser le transfert vers le train et le transport collectif en augmentant les fréquences, en adaptant les horaires aux besoins et en améliorant le matériel mis à disposition
Descriptif	Première phase de mise en place du cadencement sur l'axe Moulins-Brioude comprenant l'antenne de Gannat
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 circulations supplémentaires sur Moulins –Brioude ▪ depuis 2007, 25 nouvelles locomotrices ont été mises en service ▪ augmentation de l'offre kilométrique annuelle ▪ augmentation de la fréquentation
Pilotage	DIRECTION DE LA MOBILITE DURABLE ET DES TRANSPORTS

Action 15**MENER DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET APPORTER UNE AIDE AU MONTAGE DES PROJETS D'ÉCO-ACTIVITÉS**

Objectif(s)	Favoriser la mise en place de projets d'éco-activités en aidant les porteurs de projet dans leur démarche de finalisation technique, économique et juridique et en mettant en place des synergies au niveau régional.
--------------------	---

Descriptif	<p>Mener des études d'opportunité pour favoriser la mise en place de filières d'éco-activités dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des énergies ○ de la construction et du bâtiment, du bois, des déchets, <p>Favoriser la coopération écologique des industriels (les déchets des uns deviennent les matières premières des autres)</p>
Evaluation	<p>Plusieurs actions ont été ou vont être mises en place avant la fin de l'année 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un appel à projets « cluster d'excellence » dans les domaines de l'énergie, du recyclage et des biomatériaux ▪ participation au salon ECOBIT 2009, ▪ soutien à des projets individuels d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 en 2008 (SAS EO2 de St Germain près Herment, UTB d'Arlanc, la Société des Granulés d'Arlanc, la SAS JM Polymers, la SAS Moulins Bois-Energie de Dunières, ○ 6 en 2009 (la SAS Auversun à Clermont-Fd, la SAS JM Composites à St Paul de Mons, la SARL Naturelhome du Puy en Velay, la SARL Claustre environnement de Marsac en Livradois, la SAS Actif énergies vertes de Clermont-Fd ▪ participation au financement de 2 actions collectives : <ul style="list-style-type: none"> ○ opération « Objectif environnement » managée par la CRCI d'Auvergne ○ création d'un cluster environnement porté par l'association E2IA
Pilotage	DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 16	CONTRIBUER À RENDRE VISIBLE ET LISIBLE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES RELEVANT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Objectif(s)	Cette action a pour objectif de mettre en place des actions destinées à soutenir la création, le développement et le fonctionnement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique mais aussi d'autres structures relevant de l'utilité sociale.
Descriptif	Plusieurs actions concrètes peuvent être mises en place : <ul style="list-style-type: none"> ▪ participation financière en investissements et en fonctionnement ▪ réalisation d'une base de données ressources sur le secteur ▪ participation à des rencontres avec les acteurs régionaux et locaux ▪ accompagnement d'emploi durable dans le secteur ▪ mise en place d'outils de financement et de garantie complétant les aides directes aux projets
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées (CREDIS, Auvergne Active, CRES Auvergne, Union régionale des SCOP d'Auvergne) ▪ soutien à la création de structures économiques entrant dans le champ des musiques actuelles (COORACE Auvergne, C2RA Auvergne, Terres de Liens, CREFAD Auvergne) ▪ accompagnement pour la création de TPE par des personnes issues des minima sociaux
Pilotage	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 17	CONTRIBUER À LA STRUCTURATION DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE ET BOIS CONSTRUCTION
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bois construction : Accroissement de la construction bois et de la part des bois d'Auvergne dans cette construction ▪ Bois énergie : structuration de l'approvisionnement et accompagnement de l'exploitation des forêts pour la production de bois énergie
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Bois construction</u> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions déjà en place : - Programme en faveur de la promotion du bois dans la construction - Programme en faveur des entreprises du secteur de la construction bois - Programme en faveur des scieries - Prix d'Architecture Bois - Animation d'Auvergne Promobois - Nouvelle action : aider à la mise en place d'unités de fabrication de composants bois <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Bois énergie</u> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions déjà en place : - Aide aux particuliers pour l'acquisition d'une chaudière à granulés ou à plaquettes - Aides aux projets collectifs - Nouvelles actions : - Programme en faveur des exploitants forestiers

	- Projet « B2C2 » de mise en place d'une unité de production de biocarburant à partir de biomasse bois
Evaluation	<p>Des retards dans la mise en œuvre des actions qui sont menées en parallèle en raison notamment de la nature des différents maîtres d'ouvrage (entreprises ou collectivités) ont été enregistrés.</p> <p>Cependant de nombreux projets ont été aidés par la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 58 bâtiments au titre du programme « promotion du bois dans la construction » ▪ 9 dossiers pour du matériel de conditionnement de bois énergie ▪ 3 projets ayant bénéficié du fonds de garantie pour du matériel d'abattage ▪ plate formes et 1 bâtiment de stockage pour le bois énergie ▪ 17 réseaux de chaleur bois en fonctionnement ▪ 4 chaudières industrielles de bois « biomasse »
Pilotage	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 18	FAVORISER LA MUTUALISATION DES EMPLOIS
Objectif(s)	<p>La mise en place de groupements d'employeurs est l'une des formes d'activités qui permet de maintenir et développer des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans les secteurs considérés comme ne pouvant créer des emplois durables sous une forme traditionnelle : secteurs du sport, de la culture, du tourisme et des services à la personne, ▪ sur des territoires, tels que les Pays ou les zones d'activités.
Descriptif	<p>L'action comprend 2 phases de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information par la réalisation d'un document-cadre et organisation d'une réunion de présentation de la mutualisation des emplois aux têtes de réseaux de tous les secteurs. Étude régionale multisectorielle d'identification des besoins et expérimentation par la mise en place d'appels à projets sectoriels et/ou territoriaux. ▪ Mise en place d'un nouveau dispositif commun sur la mutualisation des emplois (structuration de la mise en place des emplois mutualisés, aide à l'emploi et apport d'ingénierie de formation).
Evaluation	<p>Des groupements d'employeurs ont été créés en 2008 et reconduits en 2009 : 4 dans le secteur du sport et 1 dans le secteur culturel.</p> <p>Par ailleurs le dispositif « Emplois-Tremplins » s'est poursuivi : il a pour objectif d'aider le milieu associatif à se développer à travers des projets viables et pérennes, créateurs d'emplois durables pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.</p> <p>167 conventions « Emplois-Tremplins » ont été signées depuis la création de ce dispositif et 175 emplois créés</p>
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Qualité de la vie

Action 19**SENSIBILISER LES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT
(COOPÉRATION INTERNATIONALE)**

Objectif(s)	Le Conseil régional d'Auvergne a décidé d'aider les jeunes Auvergnats à développer une culture d'échanges, à engager des coopérations avec les jeunes d'autres pays et à concrétiser leurs projets de solidarité dans le cadre du dispositif « jeunes solidarité internationale ». Ce dispositif permet de développer l'éducation des jeunes aux enjeux du développement planétaire et d'appréhender concrètement les réalités des pays en voie de développement.
Descriptif	Mener des opérations de sensibilisation au développement auprès des jeunes des lycées et leur permettre de réaliser des actions de solidarité.
Indicateur(s) d'évaluation	Plusieurs actions concrètes ont été réalisées au cours des années 2008 et 2009 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil d'étudiants burkinabés et marocains pour suivre une mention complémentaire sur l'eau au lycée de Mauriac ▪ Construction d'une dalle en béton, d'un puits et entretien de motopompes au Mali (différents lycées de l'Allier) ▪ Jumelage entre le lycée de Lapalisse et un établissement malgache et échanges de solidarité entre le lycée d'Ambert et Madagascar ▪ Installation d'une éolienne pour le pompage de l'eau en Mongolie ▪ Aide à l'installation d'une école du bois au Cambodge...
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT EXTERIEUR

Action 20**MENER DES ACTIONS D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION**

Objectif(s)	Cette action a trois objectifs essentiels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être à l'écoute des jeunes ▪ Limiter leur exposition aux risques ▪ Améliorer leur santé
Descriptif	Il s'agit de mener, auprès des jeunes (en particulier dans les lycées et centres de formation), des actions spécifiques de prévention sur les maladies sexuellement transmissibles, la prévention du suicide, les drogues (alcool, tabac, cannabis, ...), la nutrition et l'équilibre alimentaire.
Evaluation	La Région a signé 4 conventions triennales accordant une aide financière aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - l'Association de la Fondation Étudiants par la Ville (AFEV) - la Fédération Régionale d'Auvergne du Mouvement Français pour le planning familial, - l'Association AGILE, - l'Association CADIS-CRIPS Auvergne.
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Qualité de la vie

Action 21**ÉVALUER LE PLAN RÉGIONAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR (PRQA)**

Objectif(s)	<p>Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), désormais sous la responsabilité des Régions, se veut un outil d'information, de concertation et d'orientation pour préserver la qualité de l'air. Il doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dresser un bilan de la qualité de l'air en Auvergne et présenter un inventaire des émissions polluantes ce qui permettra d'évaluer les effets de ces émissions sur la santé publique et l'environnement,▪ proposer une ligne commune à tous les acteurs de la qualité de l'air de la région et cadrer les actions régionales pour la qualité de l'air, <p>fixer des orientations en vue de préserver l'air que nous respirons, améliorer les connaissances, se donner les moyens de réduire les émissions polluantes, d'en atténuer les effets à moyen terme mais aussi d'offrir aux publics concernés une information complète.</p>
Descriptif	<p>Évaluer, et éventuellement réviser le PRQA approuvé en 1997, selon 5 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ développement de la surveillance de la qualité de l'air,▪ préservation de la qualité de l'air,▪ amélioration des connaissances sur les émissions et leurs impacts,▪ information,▪ suivi des orientations du PRQA.
Evaluation	<p>Le marché de l'évaluation du PRQA a été attribué en mai 2009 à l'association ATMO Auvergne. Une réunion avec les partenaires s'est tenue en septembre 2009. Les résultats de l'évaluation devraient être connus début 2010.</p> <p>Le projet de loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'initiative conjointe Etat / Région, qui intégrera le PRQA. Si l'évaluation conclut à la nécessité d'une révision du PRQA, celle-ci se fera dans ce cadre.</p>
Pilotage	<p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies</p>

Action 22**ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN RÉGIONAL SUR LES DÉCHETS DANGEREUX (PREDD)**

Objectif(s)	<p>Coordonner les actions entreprises sur dix ans tant par les institutions publiques que par les entreprises pour assurer l'élimination des déchets dangereux qui sont de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement</p>
--------------------	--

Descriptif	<p>Les actions à mettre en place devront assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la prévention ou la réduction de la production et de la nocivité des déchets, ▪ l'organisation du transport, ▪ la valorisation, ▪ l'information du public, ▪ le stockage réservé aux déchets dits ultimes. <p>La planification et la mise en œuvre du PREDD Auvergne porteront sur trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un volet environnemental pour les scénarios et les installations de traitement qui seront préconisés par rapport aux contraintes réglementaires, ▪ un volet social important afin de favoriser la création d'emplois dans ce secteur d'activité par le biais notamment de la réinsertion professionnelle ▪ un volet économique portant sur la valorisation des déchets et l'accompagnement des acteurs économiques (agriculture, services, artisanat et industrie).
Evaluation	<p>Comme prévu, avec cependant un peu de retard, les différentes étapes ont été réalisées :</p> <p>Diagnostic de la situation actuelle Réalisation de l'étude Rédaction du projet de plan Le PREDD a été adopté par l'Assemblée régionale lors de sa session de novembre 2009. La mise en œuvre devrait démarrer à partir de janvier 2010.</p>
Pilotage	<p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies</p>

Action 23	<p>UTILISER LE RÉFÉRENTIEL DE CRITÈRES DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR INSTRUIRE LES DOSSIERS ET INCITER LES PORTEURS DE PROJETS À PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>
Objectif(s)	<p>Intégrer le concept de développement durable et prendre en compte les objectifs de la stratégie de développement durable dans toutes les interventions régionales</p>
Descriptif	<p>Utiliser la grille de critères de développement durable pour permettre une mesure simplifiée et transversale de la prise en compte du développement durable dans les programmes régionaux et pour sensibiliser les porteurs de projets au concept de développement durable</p>
Evaluation	<p>La grille a été expérimentée au cours de l'année 2008. Un bilan de cette expérimentation a été réalisé par un cabinet extérieur à la fin de l'année 2008. En 2009, son utilisation a été notablement augmentée et Plusieurs programmes intègre une modulation des aides régionales en fonction des résultats de la grille (Le Fonds Régional d'Ancre des Entreprises, les contrats Auvergne + de 2^{ème} génération...).</p>

	<p>Pour permettre la généralisation de l'utilisation de la grille, un logiciel spécifique a été élaboré afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'éviter un travail fastidieux de saisie par les services : les porteurs de projets saisiront directement la grille sur le site Internet de la Région ▪ de réaliser une analyse de l'impact des projets sur les objectifs de la SRDD à partir de statistiques.
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Action 24	RÉALISER LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT) ET LE SCHÉMA RÉGIONAL DES INFRASTRUCTURES et DES TRANSPORTS (SRIT)
Objectif(s)	Ces différents schémas vont permettre à la Région de réfléchir et de planifier un développement durable des territoires auvergnats en concertation avec l'ensemble des partenaires tout au long de la démarche (réunions départementales, contributions, Conférence des Territoires, CESR, ...).
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SRADDT comprend 3 types de documents : un diagnostic prospectif partagé à l'horizon 2030, une Charte d'actions à l'horizon 2020, et des documents cartographiques. ▪ Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) constitue le volet transport et infrastructure du SRADDT. Il sera calibré sur le SRADDT : diagnostic, prospective, Charte.
Evaluation	<p>Le SRADDT, du fait de sa transversalité, a permis de fédérer l'ensemble des schémas sectoriels précédemment réalisés. Il a été voté lors de la session du 17 novembre 2009 après 2 années d'élaboration et de concertation avec les partenaires et la population.</p> <p>Le SRIT a également été adopté par l'assemblée régionale en novembre 2009 et comporte 18 propositions organisées autour de 4 finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le dynamisme extérieur de l'Auvergne ▪ Renforcer l'armature urbaine ▪ Assurer une mobilité adaptée sur l'ensemble du territoire ▪ Faire de l'Auvergne un territoire de référence pour une mobilité durable
Pilotage	<p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Développement solidaire des territoires pour le SRADDT</p> <p>DIRECTION DE LA MOBILITE DURABLE ET DES TRANSPORTS pour le SRIT</p>

Action 25**FAIRE ÉVOLUER LES CONTRATS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES (CRDDT)**

Objectif(s)	Mettre en place la deuxième génération de CRDDT qui devra intégrer encore plus la démarche de développement durable
Descriptif	Les CRDDT doivent permettre de mener une politique d'aménagement du territoire en concertation avec les acteurs locaux et de territorialiser les politiques régionales afin de prendre en compte les spécificités de chacun des bassins de vie.
Evaluation	L'action a été réalisée en 2 temps : <ul style="list-style-type: none">▪ L'évaluation des CRDDT de 1ère génération courant 2007▪ L'élaboration des CRDDT de 2ème génération courant 2008 et vote du nouveau dispositif lors de la session de décembre 2008▪ Le premier contrat de la nouvelle génération a été signé en octobre 2009
Pilotage	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Développement solidaire des territoires

Action 26**CONTINUER À METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE POUR TOUS LES PROJETS DE LA RÉGION**

Objectif(s)	La gouvernance est le 4ème pilier d'une démarche de développement durable. Il s'agit de permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre les projets de la collectivité.
Descriptif	Avant son élaboration, chaque grand projet ou schéma de la Région doit faire l'objet d'une description de sa méthodologie, proposée en Assemblée régionale, intégrant une démarche participative et transversale.
Evaluation	Cette démarche a été mise en œuvre au cours de l'élaboration des différents schémas et plans adoptés depuis 2007 : <ul style="list-style-type: none">▪ SRADDT▪ SRIT▪ PREDD▪ Plan Energie/Climat▪ Plan Biodiversité▪ Schéma de la rivière Allier▪ Etc.
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Action 27	INITIER DES RÉFLEXIONS AVEC NOS PARTENAIRES ET ÉLABORER DES PROPOSITIONS
Objectif(s)	La Région est en lien direct avec des partenaires clés et peut donc élaborer des propositions
Descriptif	<p>Deux actions sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la création d'une filière éco-construction au sein du futur lycée du bâtiment ➤ l'opportunité de la mise en place d'un observatoire de la santé au travail en Auvergne.
Evaluation	<p>En ce qui concerne l'intégration des préoccupations écologiques dans les référentiels « Bois/Énergie », il faut noter que les décisions en matière de référentiels des formations sont prises par les Autorités du Ministère de l'Éducation Nationale sur proposition des Inspections Générales.</p> <p>Le secteur de la santé est en cours de restructuration en effet la loi « Hôpital, Patient, Santé Territoires » réorganise complètement ce secteur avec la création d'agences régionales de santé regroupant toutes les instances intervenant avant leur création. Elles devraient être opérationnelles en avril 2010. La mise en place d'un observatoire de la santé au travail en Auvergne ne pourra pas être envisagée avant cette date</p>
Pilotage	<p>DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR pour la 1^{ère} partie de l'action</p> <p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Développement solidaire des territoires pour la 2^{ème} partie de l'action.</p>

Action 28	PARTICIPER À LA PLATE-FORME DE RESSOURCES DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MASSIF CENTRAL
Objectif(s)	Intérêt d'un renforcement des actions de mise en commun et d'échanges d'expérience dans les démarches de développement durables regroupant des structures actrices du développement des territoires (administrations, chambres consulaires, collectivités, établissements de recherche et d'enseignement supérieur, associations,...).
Descriptif	<p>La Plate Forme 21 pour le développement durable a été créée en octobre 2007. Elle est composée de 5 collègues et d'un comité scientifique et technique.</p> <p>la plate-forme développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une capacité de mobilisation d'expertise régionale, appuyée sur un recensement des bonnes pratiques et innovations évaluées, ▪ un service de documentation et de veille stratégique, ▪ des actions d'échanges d'expériences et de recherche méthodologique, ▪ la mobilisation d'appuis spécifiques à la demande de ses membres.

Evaluation	La Région est membre du bureau de la Plate forme 21 depuis sa création. Elle participe activement aux activités proposées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ voyages d'études ▪ formation des partenaires ▪ échanges d'expériences ▪ participation à des colloques, avec ou sans animation d'ateliers.
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Action 29	RENDRE COMPTE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DES ASSISES TERRITORIALES
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre compte aux Auvergnats de l'avancement de la réalisation des 82 engagements ▪ Mettre en place une restitution participative sur les 4 départements
Descriptif	Des bilans des 82 engagements dans le cadre d'observatoires composés de citoyens dans les 4 départements et un forum de restitution régional.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une première restitution a eu lieu en novembre et décembre 2007. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Observatoire des engagements a été mis en place dans le cadre de l'étape 2007 des Assises territoriales. Il a rassemblé 206 auvergnats (une cinquantaine par département) représentant une diversité de profils : nouvel arrivant, associatifs, chefs d'entreprise, cadres, employés, lycéens et étudiants, participants aux Assises de 2004. Des élus et des référents des différents services de la Région étaient à la disposition des participants pour répondre à chacune de leurs questions. ○ Les participants ont eu 2 réunions pour étudier les 82 engagements autour de 2 grands thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'accueil, l'attractivité de l'Auvergne, la préservation du cadre de vie (engagements de 1 à 42) - la formation, l'insertion, le développement économique et l'aménagement du territoire (engagements de 43 à 82). ▪ La deuxième restitution est en cours : au moment de la rédaction de ce rapport un bilan précis des 82 engagements a été réalisé mais n'est pas encore diffusé.
Pilotage	CABINET DU PRESIDENT, DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Action 30	COMMUNIQUER LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION
Objectif(s)	Faire connaître et faire comprendre la démarche développement durable de la Région et permettre à chacun de mieux se l'approprier et la mettre en œuvre.

Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'une brochure institutionnelle ▪ Portage sur tout le territoire auvergnat
Evaluation	<p>Une brochure a été diffusée auprès de partenaires institutionnels, des élus et des agents de la Région. Elle est téléchargeable sur le site internet de la Région.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs actions concrètes se sont déroulées à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'interne : <ul style="list-style-type: none"> ○ participation des élus et des agents du siège à un séminaire de sensibilisation fin 2007, ○ participation d'agents « référents Agenda 21 » et des élus de la Commission développement durable » aux réunions du groupe projet, ○ communication sur Intranet pour tous les agents (siège et lycées). ▪ en Auvergne : <ul style="list-style-type: none"> ○ participation à des échanges, à journées d'étude et des colloques régionaux, à la foire de Cournon (Stand de la Région consacré au développement durable), ○ diffusion via nos sites Internet + la lettre « Territoires d'Auvergne », ○ rappel de notre démarche lors des réunions publiques organisées par la Région (Mobilité, Contrats Auvergne +, etc.), ○ participation aux journées de formation organisées par l'ARDTA. ▪ En France et en Europe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation aux Open'days de Bruxelles en octobre 2008, ○ Animation d'un atelier lors du Colloque national de l'Engref en septembre 2008 ayant réuni 529 personnes, ○ Participation aux Assises nationales du Développement Durable à Lyon en janvier 2009, ○ Participation aux 20 ans de l'IEQT de Vichy en novembre 2009.
Pilotage	PLUSIEURS DIRECTIONS SONT CONCERNEES : Communication, DRH, DGS, Cabinet.

Action 31	RÉDUIRE DE 20 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES LYCÉES
Objectif(s)	<p>Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les objectifs, au terme du prochain Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire la consommation énergétique des lycées de 20 % pour atteindre une consommation énergétique moyenne ramenée à 100 kWh/m2/an, ▪ utiliser davantage les énergies renouvelables, notamment le bois, pour porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale des lycées.

Descriptif	<ol style="list-style-type: none"> 1. réalisation de diagnostics énergétiques sur l'ensemble des lycées afin d'établir une image globale des performances énergétiques des lycées et une image spécifique de chaque lycée pour ensuite déterminer les axes à traiter. 2. opérations de maîtrise de l'énergie (isolation, fonctionnement des équipements et comportements) : intervention lourde sur 10 lycées et plus légère sur 58 lycées, 3. diversification énergétique, dont eau chaude sanitaire solaire et 4 nouvelles chaufferies bois (création ou raccordement à des réseaux urbains alimentés par une chaufferie bois), 4. rationalisation des marchés de l'énergie entre les différents lycées.
Evaluation	<p>Des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur 43 lycées, au cours de la période 2007/2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nouveau programme de réfection des menuiseries extérieures va être mis en œuvre sur les années 2010/2012. Le dernier, de 10 millions d'euros, datait des années 2005/2006. ▪ Lors d'une rencontre avec les chefs d'établissement et les gestionnaires, le 1^{er} avril 2009, le Président a proposé la mutualisation des contrats de chauffages. Cette proposition a retenue par de nombreux lycées chauffés au gaz. Cinq chaudières bois ont été mises en place dans des établissements et deux chaufferies de lycées ont été raccordées à un réseau « bois-énergie ». Trois raccordements à ce type de réseau sont en cours de construction.
Pilotage	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Action 32	INCITER LES LYCÉES À RÉDIGER LEURS AGENDAS 21
Objectif(s)	Permettre aux lycées et aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) d'intégrer la notion de développement durable dans leur fonctionnement interne
Descriptif	<p>Un appel à projets « pour le développement durable » permet de récompenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 projets d'élaboration d'Agendas 21 par des établissements, ▪ 10 projets d'équipe dans les domaines de l'énergie, l'eau, le patrimoine naturel et les paysages, l'alimentation, les transports et les déplacements, et les déchets. <p>Les dotations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5.000 € par projet d'élaboration d'Agendas 21 ▪ 800 € par projet d'équipe + 400 € pour des journées d'animation.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un premier appel à projets a été lancé en septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 lycées ont été lauréats pour l'élaboration d'un Agenda 21 ○ 8 lycées et 1 CFA ont été retenus pour leurs projets d'équipe

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour l'année scolaire 2009/2010, un appel à projets a été lancé en juillet 2009. Un jury se réunit fin novembre pour désigner les lauréats. Il est composé d'élus et d'agents régionaux, de représentants du Rectorat, de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et du Collectif régional d'Education à l'Environnement.
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES associée à la DFPA et à la DEES

Action 33

INCITER TOUS LES LYCÉES AUVERGNATS À PROPOSER DES REPAS PRÉPARÉS À PARTIR DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Objectif(s)	Le développement de la restauration biologique dans les lycées doit permettre d'une part de contribuer à la structuration de l'approvisionnement indispensable à la progression de l'agriculture biologique et d'autre part de sensibiliser les jeunes prescripteurs aux avantages de ce mode d'agriculture et d'une alimentation saine.
Descriptif	<p>Cette action se décline en plusieurs programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des repas biologiques pour les lycéens ▪ Des actions de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ animations pédagogiques, ○ information sur les repas biologiques pour les lycéens, ○ formation à destination des cuisiniers des lycées. <p>Un appui pour la mise en place d'une plate-forme régionale d'approvisionnement.</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008, 12 884 repas bio ont été servis, ils sont passés à 30 044 en 2009 (chiffre d'octobre), ▪ En 2008, 4 lycées ont réalisé des actions de sensibilisation, ▪ en 2008, 49 lycées sur 68 ont participé à des formations théoriques et pratiques sur la cuisine Bio, soit 53 cuisiniers et 25 gestionnaires. <p>Pour fin 2009/2010, une nouvelle phase active de formation sur la cuisine bio sera proposée aux personnels de cuisine et gestionnaires des établissements avec l'organisation de séminaires thématiques et des visites d'exploitations ou de fermes biologiques dans tous les départements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une convention a été établie entre le Conseil Régional et le lycée des Combrailles, qui est lycée pilote, pour expérimenter la distribution d'un repas Bio hebdomadaire et pour élaborer un projet pédagogique avec les enseignants et les élèves.
Pilotage	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION

Action 34

APRÈS ÉVALUATION DES ACTIONS EXISTANTES, LANCER UNE EXPÉRIMENTATION DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS 2 LYCÉES AGRICOLES

Objectif(s)	Sensibiliser les jeunes dès leur formation en lycée agricole à la production d'énergie à partir des sous produits des exploitations agricoles
--------------------	---

Descriptif	<p>Cette action se déroulera en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) des expériences en cours dans les lycées et exploitations agricoles. ▪ Élaboration avec la DRAF et les lycées agricoles d'un dispositif pour permettre de favoriser des expériences viables sur 2 lycées agricoles. ▪ Lancement du dispositif en partenariat avec la DRAF.
Descriptif	<p>Une étude de faisabilité est en cours et doit être réalisée pour 2010. L'expérimentation de méthanisation devrait être mise en application sur deux lycées agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le lycée agricole Georges Pompidou à Aurillac ▪ Le lycée agricole de Brioude-Bonnefont.
Pilotage	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Action 35

CONSTRUIRE UN HÔTEL DE RÉGION À FAIBLE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Objectif(s)	<p>La Région a la volonté de concevoir le bâtiment qui accueillera son fonctionnement quotidien dans l'esprit du développement durable et permettra d'accueillir sur un seul site l'ensemble du personnel régional, à la fois politique (groupes politiques, Exécutif, salle d'assemblée,) et administratif (services).</p>
Descriptif	<p>Le nouvel hôtel de Région devra répondre à des impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consommation énergétique globale inférieure à 70 kWh/m² de SHON*/an avec un objectif à 60, ▪ Une construction bois dans la classe maximum du projet de décret Loi sur l'air pour ce type de bâtiment. <p>Le projet retenu présente une quantité de bois de 68 dm³/m² de SHON*, supérieure à l'objectif du décret.</p>
Evaluation	<p>Même si l'opération est suspendue, le projet retenu prend en compte plusieurs aspects du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique < 50 KW/m²/an - Forte présence du bois – stockage de CO₂ - Insertion du projet contemporain dans un tissu urbain divers - Végétaux adaptés aux conditions climatiques - Pas de climatisation mais présence de rafraîchissement - Localisation au nord de l'agglomération Clermontoise : choix de cohésion territoriale
Pilotage	DIRECTION DES TRAVAUX, DU PATRIMOINE ET DES MOYENS GENERAUX

Action 36**RÉALISER UN PLAN DE DÉPLACEMENT POUR L'HÔTEL DE RÉGION**

Objectif(s)	<p>Proposer un Plan de déplacement et de transport pour le personnel régional du siège réparti sur 8 sites différents en dehors des antennes départementales et du domaine Royal de Randan.</p> <p>Le Plan de déplacement sera élaboré en lien avec le schéma des déplacements du Pays de Clermont et la mise en place du billet unique.</p> <p>Ce Plan de déplacement est prévu pour le nouvel Hôtel de Région.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enquête interne sur les flux de déplacements des agents et les moyens de transport utilisés, ▪ enquête auprès des autres structures en cours de réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) dans l'agglomération clermontoise et auprès des pays reconnus pour leur excellence dans ce domaine, ▪ construction d'une proposition pour validation à l'automne 2009.
Evaluation	<p>Le périmètre du plan a changé en raison du report de la construction de l'Hôtel de la Région et de son élargissement aux agents des lycées affectés dans les EPLE d'Auvergne, aux conseillers régionaux et aux membres du Comité économique et social régional.</p> <p>Un appel d'offres a été lancé au cours l'été 2009 et un cabinet spécialisé a été retenu. L'étude devrait être réalisée pour le mois d'avril 2010.</p>
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES et DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Action 37**METTRE EN PLACE LA CHARTE INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007**

Objectif(s)	Mettre en place une nouvelle Charte interne de développement durable pour une plus grande prise en compte du développement durable
Descriptif	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sensibilisation au développement durable déchets, ▪ eau et énergie ▪ déplacements, ▪ achats ▪ accueil personnes handicapées <p>Champ d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans un premier temps, les agents du siège, les élus et le CESR. ▪ Dans un second temps, les agences régionales et les lycées <p>Communication :</p> <p>Le service communication interne communique la Charte ainsi que ses mises à jour par mail à tous les agents du siège, aux élus et au CESR, après son approbation par le Comité Technique Paritaire.</p>

Evaluation

La nouvelle charte interne, intégrée à l'Agenda 21 régional voté en novembre 2007, est appliquée dans les services de la Région et ceux du CESR. Les agences régionales, qui participent au groupe « projet » chargé du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional, ont été sensibilisées à l'intérêt de mettre en place une charte similaire pour leur propre fonctionnement.

- **sensibilisation au développement durable :**
 - Une journée de sensibilisation de tous les agents du siège et les élus régionaux a été organisée fin 2007.
 - 3 journées de séminaires ont été consacrées à l'analyse de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à l'automne 2008 pour les agents chargés de suivre les actions
 - un plan de sensibilisation au développement durable est en cours d'élaboration pour les agents des lycées
 - formation des cuisiniers à la cuisine bio
 - formation des techniciens travaux dans les lycées à l'éco-construction
- **déchets :**
 - une réduction importante de papier à été réalisée notamment :
 - dans la reprographie des documents de session ou de commission permanente grâce à la mise en ligne des documents (gain total de puis juin 2008 de 349.171 feuilles ou 698 ramettes),
 - grâce à l'incitation à mieux utiliser les photocopieurs (suppression progressive des imprimantes individuelles et utilisation des impressions « économes » en papier),
 - la dématérialisation les arrêtés des agents, à La direction des Ressources Humaines, évite environ l'impression papier de 3 000 arrêtés par an. Les documents des commissions paritaires sont envoyés par mail.
 - le recyclage des déchets au sein des services est prévu dans le cadre du marché d'entretien des locaux
- **eau et énergie**
 - Dans la mesure où la Région est locataire de l'ensemble de ses locaux, la seule action pour maîtriser la consommation d'eau et d'énergie est de rappeler régulièrement aux agents des éco-gestes comme fermer les lumières en quittant leur bureau, etc.
- **déplacements :**
 - les déplacements en train sont privilégiés car moins polluants et moins coûteux que ceux effectués en avion,
 - des tickets de tram sont donnés pour les trajets urbains, (752 en 2008, 980 au 30/09/2009),
 - des vélos ont été mis à disposition sur les 4 des sites de la Région,
 - l'utilisation de la visio-conférence est privilégiée (plusieurs salles sont équipées ainsi que les antennes du Conseil régional en Haute-Loire , Cantal et Allier),
 - favoriser les formations en ligne pour éviter les déplacements,
 - formation à l'éco-conduite des agents itinérants du siège.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ achats : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le nouveau marché d'entretien des locaux exige 90 % de produits biodégradables, ▪ les boissons bio produites localement ou issues du commerce équitable sont utilisées lors des réceptions et le prestataire actuel emploie du personnel en réinsertion, ▪ le matériel de reprographie est recyclé et recyclable, ▪ les gobelets des fontaines à eau sont recyclables et de plus un gobelet en porcelaine a été attribué à chaque agent et élu régional, ... etc. ▪ accueil personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008, une chargée de mission handicapée a été recrutée pour s'occuper de l'accessibilité (lycées, gares et aéroport, hôtel de Région...), La Région a fait le choix du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap grâce à l'aménagement des postes de travail ou au reclassement après formation. Le handicap n'est jamais un frein au recrutement qui s'effectue sur des critères de compétence professionnelle ; les postes de travail pouvant être adaptés aux handicaps si nécessaire, En janvier 2007, la Région déclarait 4,01 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (28 personnes), ce pourcentage est passé à 4,70 % en janvier 2008 (70 personnes). Les 6% légaux devraient être atteints en 2010. ▪ En 2009 journées de sensibilisation au handicap pour le personnel encadrant
Pilotage	DIRECTION GENERALE DES SERVICES

L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 - LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour chacun des 6 thèmes de la Stratégie régionale de développement durable, des objectifs ont été indiqués lors de l'élaboration de l'Agenda 21 régional. Ils sont rappelés ci-dessous.

1 - Lutte contre les changements climatiques (énergies et mobilité)

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Développer les potentialités régionales en matière de multimodalité et trouver un meilleur équilibre entre offre ferroviaire, modes de déplacement doux et desserte routière (liaisons entre bassins de vie et d'emploi et transport du fret),
- Mener une politique énergétique globale de territoires comprenant :
 - la maîtrise des consommations énergétiques (efficacité énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie, ...) ciblée sur le bâti (résidentiel, tertiaire, industrie),
 - le développement des énergies renouvelables (éolien, bois énergie, biomasse, solaire, géothermie),
- Développer des actions dans les domaines de l'urbanisme et de l'agriculture.

2 - Cohésion et ouverture des territoires

Objectifs :

- Communiquer sur le thème de « **l'Auvergnat, premier acteur de l'Auvergne en mouvement** »
- Développer un niveau élevé et permettre l'égalité d'accès aux **services de proximité** (services publics, services au public, commerce, artisanat, activités culturelles, physiques, sportives et de loisirs, ...)
- Développer le **transport durable** adapté aux besoins (ferroviaire, multimodalité,...)
- Inciter au développement d'un **habitat durable**

3 - Emploi durable

L'emploi durable se trouve à la confluence des domaines de la recherche, de la formation et de l'économie. La définition retenue au moment de l'élaboration de l'Agenda 21 régional est la suivante :

« L'emploi durable vise à créer de façon dynamique un capital :

- économique pour la région (emploi durable sur des secteurs d'avenir),
- humain pour les individus (emploi durable pour les personnes),
- dans les formes d'emploi (durée, types de contrats).

Pour l'individu, l'emploi durable correspond à une activité professionnelle tout au long de la vie qui assure un revenu et garantit autonomie et sécurité ».

Objectifs :

- **Recherche**

Être une région de référence pour le développement de l'emploi à partir de la recherche en disposant d'outils et de moyens à chaque niveau entre la recherche et l'entreprise.

- **Formation**

Développer des diagnostics partagés entre le monde économique et les institutionnels (État, Région) pour identifier les besoins en formation.

- **Qualité de l'emploi des personnes**

- Développer l'employabilité des personnes en favorisant la formation tout au long de la vie.
- Favoriser les initiatives qui permettent d'améliorer les conditions, l'environnement et la qualité du travail.

- **Filières et territoires**

- Structurer une filière complète éco-industries en Auvergne (recherche, entreprises, formation)
- Développer une filière de services aux entreprises en place
- Développer de façon durable le secteur des services à la personne
- Structurer le territoire rural avec le tourisme, le commerce, l'artisanat, l'agriculture et les services à la personne.

4 - Patrimoine naturel (biodiversité et paysages)

Objectifs :

- Développer une culture du paysage et améliorer sa prise en compte dans les projets d'aménagement et de développement économique,
- Développer et faire partager une connaissance de la biodiversité et de ses enjeux pour améliorer sa prise en compte dans les projets d'aménagement et de développement économique,
- Mettre en valeur l'Auvergne comme pôle d'excellence de la biodiversité,
- Poursuivre les politiques de protection, de gestion et de valorisation des zones d'intérêt patrimonial écologique et/ou paysager.

5 - Eau

Objectifs :

De par sa situation en tête de bassins, être une région exemplaire pour la gestion de la ressource en eau :

- **Gestion de l'eau**
 - L'eau étant un bien commun, encourager une gestion maîtrisée de l'eau dans l'intérêt général (prix, accès à l'eau, qualité du réseau, etc.)
 - Coordonner les programmes d'intervention de la Région ayant un impact sur l'eau
 - Renforcer la participation de la Région à l'élaboration des politiques des partenaires extérieurs (comités de bassin Loire-Bretagne, Adour-Garonne ; Plan Loire Nature ; ...).

- **Quantité de la ressource en eau**
 - Préserver les têtes de bassins, garantes de la ressource en eau (zones humides en altitude, tourbières)
 - Inciter à une utilisation de la ressource en eau compatible avec l'équilibre des écosystèmes dans les usages économiques et domestiques
 - Prendre en compte l'impact des changements climatiques (gestion des sécheresses, prévention des inondations, choix de cultures économes en eau).

- **Qualité de l'eau**
 - Protéger la qualité de l'eau (rejets domestiques, agricoles et industriels ; préservation du chevelu hydrographique et des zones humides)
 - Améliorer la qualité physique, chimique et biologique de l'eau
 - Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel lié à l'eau (cours d'eau et milieux associés, lacs, zones humides)
 - Sensibiliser les différents acteurs et les citoyens, en particulier les jeunes générations, à l'importance de l'eau
 - Développer une recherche appliquée sur l'eau.

6 - Santé et environnement

Objectifs :

Contribuer à assurer à tous les Auvergnats les conditions favorables à la préservation et à l'amélioration de leur santé :

- Contribuer à un **maillage équilibré du territoire** en offres de soins (établissements de soins, professionnels de santé, formation)

- Sensibiliser à la **prévention santé** (comportements, nutrition, santé au travail, conditions de travail)

- Valoriser les **atouts environnementaux** de la région qui ont un impact positif sur la santé (cadre de vie, agriculture de qualité, innovation dans l'industrie, matériaux sains, thermalisme)

- Organiser à l'échelle de la région la stratégie de **lutte contre les pollutions des milieux** (air, eau et sols).

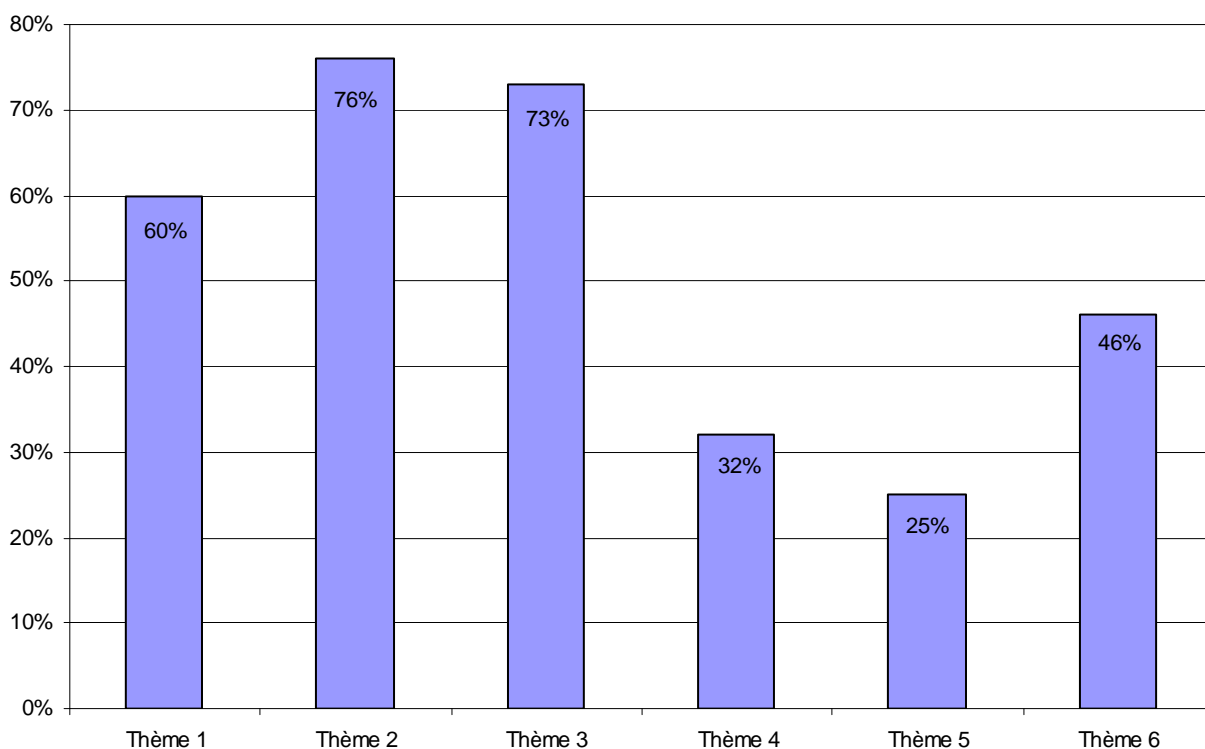
2 : L'ÉVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit dans cette partie du rapport de présenter des impacts des différentes politiques régionales sur les objectifs de développement durable tels que définis par la SRDD et présentés ci-dessus.

Cette présentation des conséquences de la mise en œuvre de programmes de la Région, ne correspond pas à l'établissement d'une liste exhaustive, mais à l'identification d'exemples d'impacts significatifs.

Une soixantaine de programmes régionaux ont été ainsi analysés ; ils sont présentés en annexe 1 de ce document.

Le tableau ci-après indique, en pourcentage, le nombre de programmes régionaux ayant un impact positif sur chacun des 6 thèmes.



Légende :

- Thème 1 : Lutte contre les changements climatiques
- Thème 2 : Cohésion et ouverture des territoires
- Thème 3 : Emploi durable
- Thème 4 : Patrimoine naturel
- Thème 5 : Eau
- Thème 6 : Santé et environnement

Il est maintenant établi avec certitude que le réchauffement planétaire tient à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée aux activités humaines.

Par ailleurs il a été démontré que les plus contributeurs aux émissions de ces gaz sont :

- le transport
- le résidentiel
- les activités agricoles.

La présentation des impacts des programmes régionaux sur ce thème portera donc sur chacun de ces trois axes.

Au préalable, il est nécessaire d'indiquer que le **Plan Energie Climat Régional**, outil transversal aux politiques régionales vient d'être adopté par l'Assemblée régionale. Il présente une série d'actions qui impacteront positivement sur tous les aspects de la lutte contre les changements climatiques.

LE TRANSPORT

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

- **Dans le domaine de la Formation :**
 - Réalisation d'un portail régional www.formationauvergne.com réduisant les déplacements des personnes en quête d'information
 - la prestation "transports" versée aux Centres de Formations d'Apprentis (CFA) est financièrement plus favorable en cas de mise en place de transports collectifs. Les CFA sont accompagnés financièrement pour améliorer leurs internats.
 - Les formations des demandeurs d'emploi couvrent plus finement l'ensemble du territoire, en particulier pour les actions préparatoires, et réduisent ainsi les transports. Les expérimentations de FOAD tendent également à réduire les déplacements.
 - Les écoles de formations sanitaires et sociales sont équipées, par la Région, de matériel informatique et de systèmes de visioconférence qui permettent notamment de mutualiser les enseignements afin d'obtenir une meilleure qualité sur tout le territoire et d'éviter des déplacements des intervenants extérieurs notamment universitaires.
- **Dans le domaine de la culture :**
 - Le projet de regroupement sur un même site de l'ensemble des fonctions du FRAC induit à terme une économie des déplacements au regard de son fonctionnement, aujourd'hui dispatchés sur 3 sites différents.
Sa localisation en plein centre ville de Clermont Ferrand lui permet de bénéficier des moyens de transport en commun pour les employés comme pour les visiteurs.

- **Dans le domaine du transport :**

- Le TER participe à la lutte contre le changement climatique. En effet, l'utilisation des transports en commun aux dépens de la voiture, limite les émissions de gaz à effet de serre. Cela concerne essentiellement les déplacements quotidiens (cf tarification attractive - abonnement étudiants et salariés, billet solidarité pour les demandeurs d'emploi). L'utilisation des nouveaux matériels (X73500/AGC) permet également de réduire l'impact sur les émissions de CO₂, par rapport aux anciens matériels qui avaient de 30 à 40 ans.

A terme, la Ligne à Grande Vitesse « Paris-Orléans-Clermont-Fd-Lyon » permettra un report modal du routier et de l'aérien vers le ferroviaire, entraînant ainsi une réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, qui permettra de limiter les effets des déplacements concernés sur le réchauffement climatique, et par voie de conséquence sur le changement climatique.

- **Dans le domaine des techniques l'information et de la communication :**

- Le programme Auverdata Territoires, déploiement des TIC auprès des populations, collectivités et entreprises d'Auvergne, contribue à la réduction des déplacements via la mise en place d'infrastructures numériques et le développement des usages afférents. Pour l'exemple, en 2008, les Points visio-public ont permis une limitation de déplacements correspondant à 50 tonnes de CO₂.

Exemples issus du fonctionnement interne de la Région

- **Les déplacements professionnels :**

- les déplacements en train sont privilégiés car moins polluants et moins coûteux que ceux effectués en avion,
- des tickets de tram/bus (hors abonnement) sont donnés pour les trajets urbains, (752 en 2008, 980 au 30/09/2009)
- des vélos ont été mis à disposition sur les sites de l'Hôtel de région (2 à assistance électrique), du Centre Beaulieu (1 à assistance électrique) et de l'Atrium (1).

- **La visio-conférence :**

- Elle est utilisée pour limiter les déplacements notamment dans le cadre des procédures de recrutement et de manière très significative pour les réunions « Massif Central ».

- **La formation des agents régionaux :**

- Mise en place de formations à l'éco conduite permettant de réduire consommation de carburant et de CO₂.
- Accès aux formations en ligne.

- **Les commissions paritaires :**

- Regroupement de réunions sur le même jour en favorisant le covoiturage.

LE RESIDENTIEL

L'action n°2 de l'Agenda 21 régional « mettre en place progressivement une éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments », qui concerne plusieurs programmes (comme indiqué précédemment dans le bilan de cette action) a, bien évidemment, un impact très positif sur cet aspect de la lutte contre les changements climatiques.

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

- **Dans le domaine de l'énergie :**
 - Les programmes visent à accompagner les acteurs dans une démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables et concernent :
 - Le développement des énergies renouvelables
 - L'aide aux études
 - L'animation des territoires
 - L'appel à projets Bâtiments Basse Consommation.
- **Dans le domaine de l'innovation et de la recherche :**
 - plusieurs projets de valorisation de la recherche ont trait à la mise au point de procédés originaux de production d'énergie (H2, éolienne, photovoltaïque, thermique).
- **Dans le domaine de l'économie :**
 - Les aides régionales apportées aux entreprises financent des programmes d'investissement en matériels plus efficaces et moins consommateurs d'énergie. Les dossiers déposés dans le cadre du Fonds Régional d'Ancre des Entreprises (FRAE) doivent intégrer des critères de Développement Durable
 - La Région accompagne le développement de l'économie verte avec le secteur des éco-activités
 - Elle finance également des actions collectives et des études dans le domaine du développement durable, de l'économie d'énergie, d'amélioration de la performance industrielle, de la certification de la qualité, ...
- **Dans le domaine du sport :**
 - La Région a participé au financement du Stadium de La Loue à Montluçon équipé de membrane photovoltaïque pour l'étanchéité du toit.
- **Dans le domaine du tourisme :**
 - Le programme « tourisme durable » comprend des interventions régionales pour soutenir des investissements nécessaires à la mise en place d'une démarche environnementale responsable et pour réaliser et diffuser un éco-guide de gestion environnementale destiné aux professionnels du secteur.

Exemples issus du fonctionnement interne de la Région :

- **Les lycées : Plusieurs actions permettent d'envisager des économies d'énergie :**
 - Des diagnostics énergétiques réalisés sur 43 lycées,
 - Un programme de réfection des menuiseries extérieures,
 - La mise en place de chaufferie bois,
 - Le raccordement de certains lycées à des réseaux de chaleur-bois.

Par ailleurs un ensemble d'exigences sont intégrées dans les cahiers des charges des appels d'offre :

- Éco-construction : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement, choix intégré des procédés et produits de construction – chantier à faible nuisance,
- Éco-gestion : gestion énergie, eau, déchets d'activité, entretien de maintenance,
- Création d'un environnement intérieur satisfaisant :
 - * confort (acoustique – visuel – olfactif),
 - * santé (qualité sanitaire : espaces, air et eau).

Une construction emblématique prend en compte l'ensemble de ces exigences : le **Lycée du bâtiment Pierre-Joël Bonté** à Riom, vitrine des métiers du bâtiment et 1er lycée construit en Auvergne depuis 10 ans. Ce lycée s'inscrit dans une démarche développement durable : bois à l'honneur au niveau de la construction Haute Qualité Environnementale, et au niveau énergétique.

- **Le FRAC** : En terme de bilan énergétique, le bâtiment ne répond pas à la RTE 2005. Dans un compromis patrimonial (bâtiment ancien en secteur classé), néanmoins la quantité d'énergie estimée lors de son utilisation standardisée correspond à 95 kWh EP / m², ce qui le classe en catégorie C (de 91 à 150 kWh EP/m²) en terme de performance énergétique. Cet objectif a été atteint par la réalisation d'une isolation complète (hors menuiseries) et par une recherche d'installations techniques adaptées (éclairage à basse consommation,...).

- **Le domaine royal de Randan**

Les travaux en cours de réalisation au Domaine Royal de Randan, classé monument historique, illustrent parfaitement la cohérence entre éco-conditionnalité des aides et respect du bâti patrimonial : l'usage des matériaux anciens, des processus patrimoniaux, de structures réversibles, sont autant de pistes livrées par l'expertise patrimoniale pour abonder les objectifs de développement durable. Il s'agit d'analyser la performance énergétique actuelle et de voir comment améliorer celle-ci au regard des contraintes sur le monument historique et des besoins actuels (besoin de respecter une certaine hygrométrie dans certaines pièces, respect des conditions de travail...).

- **La politique d'achats de la Région :**

De manière globale, même si elle ne peut se rattacher uniquement à l'aspect résidentiel ou transport, la politique d'achat de la Région contribue à la lutte contre les changements climatiques et en voici plusieurs exemples :

- Achats de fournitures administratives : commandes moins fréquentes et plus importantes en volume pour limiter le nombre de livraisons,
- Utilisation en large majorité d'articles recyclables, recyclés ou rechargeables,
- distributeurs de boissons équipés d'une horloge de mise en veille installée sur les prises électriques,
- distribution de tasses en porcelaine à chaque élu et chaque agent régional (les gobelets destinés aux visiteurs sont en carton recyclable),
- Le sucre est acheté localement,
- photocopieurs composés de matières recyclées et de bio plastiques, recyclables à 98 % (labels ISO 14001, Energy Star (économie d'énergie), Blue Angel (éco-conception), ROHS (restriction de l'utilisation de matières dangereuses dans la composition des systèmes électroniques et électriques),
- les toners sont polymérisés ; poudre plus fine et donc économe, demandant moins d'énergie pour la fabrication,
- commande de plateau repas et organisation de cocktails avec des boissons bio (production locale) ou issues du commerce équitable,
- nettoyage des locaux : exigence de 70 % de produits ménagers biodégradables à 95 %, exigence augmentée à 90 % dans le marché actuellement en cours de renouvellement.

LES ACTIVITES AGRICOLES

La Région intervient pour inciter les agriculteurs à revenir à un concept d'autonomie d'exploitation, ce qui devient crucial notamment depuis ces dernières années, au cours desquelles les exploitations agricoles ont été confrontées à une forte hausse des charges (coût énergétique, coût des matières premières).

Dans un contexte de responsabilité accrue des agriculteurs vis-à-vis de leurs pratiques, la Région intervient également sur le conseil, élément primordial pour assurer la pérennité des exploitations, la mise en œuvre de projets viables et la prise en compte des nouvelles normes.

2

COHESION ET OUVERTURE DES TERRITOIRES

La présence d'animations et de services de proximité ainsi que de transports collectifs performants et de logements de qualité sont des éléments clés de la cohésion et de l'ouverture des territoires.

Les exemples d'impacts des programmes régionaux sur ce thème porteront donc sur :

- l'animation et les services de proximité
- le transport durable
- l'habitat durable
- le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

Pour ce thème, il est important d'indiquer que **les Contrats régionaux de développement durable des territoires**, notamment dans leur 2^{ème} génération, (cf : *le bilan de l'action 25 de l'Agenda 21 régional*) sont un facteur primordial de la cohésion et l'ouverture des territoires et ils concernent de nombreux domaines comme le démontrent les quelques exemples ci-dessous :

- Aménagement d'un espace culturel multi-activités musiques et danses – Commune d'Ambert
- Service de portage de repas – CC de Rochefort Montagne
- Création de lits temporaires EHPAD La Providence à Issoire
- Réhabilitation d'un bâtiment intercommunal en logements pour personnes à mobilité réduite – CC Livradois Porte d'Auvergne
- Création de deux logements sociaux au Brugeron
- Installations nautiques du complexe sportif de Craonne sur Arzon
- Centre de Loisirs sans Hébergement CC Limagne d'Ennezat
- Construction d'une maison des services à Saugues.

La nouvelle génération des **Contrats régionaux de développement durable des territoires**, sont en totale cohérence avec les orientations du SRADDT et du SRIT, et notamment avec la première priorité du SRADDT qui est de permettre et d'encourager l'accueil des nouvelles populations d'actifs.

L'ANIMATION ET LES SERVICES DE PROXIMITE

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

- **Dans le domaine de la jeunesse et de la vie associative :**
 - Les différentes politiques en direction de la jeunesse et de la vie associative sont déclinées sur l'ensemble du territoire. Elles permettent de proposer des activités et l'animation des associations sur toute l'Auvergne. Une attention particulière est portée aux structures ayant un rôle de coordination et de réseau sur tout le territoire (Espace Info Jeunes, futur CRCSTI...). On peut citer l'aide régionale pour l'acquisition d'un véhicule par la Fédération Régionale d'Auvergne du Mouvement Français pour le Planning Familial.
 - Dans le domaine du sport, les conventions signées par la Région permettent aux acteurs d'organiser des manifestations, d'aider à la création de clubs, sur l'ensemble du territoire. La Région aide également les collectivités à réaliser des équipements sportifs nécessaires au fonctionnement des établissements publics scolaires du second degré auvergnats. Elle favorise un développement homogène des territoires en encourageant l'implantation d'équipements sportifs dans les zones fragiles. Les subventions sont indexées pour certains programmes en fonction de l'indice de fragilité ou de solidarité des territoires, pour les projets inscrits dans les Contrats Auvergne +.
(Exemples de réalisation sur des zones fragiles : gymnase de Cunlhat, équipement sportif à Saugues).
- **Dans le domaine de la culture :**
 - La Région exige que les structures telles que l'Orchestre d'Auvergne, le FRAC, le Transfo ainsi que les festivals emblématiques qu'elle finance, diffusent leur travail sur l'ensemble des territoires, ce qui contribue à réaliser un maillage et une égalité d'accès à la culture de tous.

Les compagnies de spectacles doivent présenter, pour être éligibles à la subvention régionale, au moins 5 contrats de représentation ; l'incitation est forte à présenter les créations hors la seule capitale régionale, et ainsi à proposer une création contemporaine à l'ensemble des lieux de spectacle.
L'équipement des territoires de l'Auvergne en salles de spectacles, bibliothèques, salles de cinéma, studios de répétition est le volet culturel des contrats Auvergne + signés par les pays,
- **Dans le domaine des techniques l'information et de la communication :**
 - Le programme Auverdata Territoires, déploiement des TIC auprès des populations, collectivités et entreprises d'Auvergne, contribue au désenclavement des territoires ruraux sur le plan numérique (exemple : plan Haute Débit). Le Schéma du Très Haut Débit contribuera à donner les mêmes chances aux zones d'activité économique rurales qu'à celles qui se trouvent en proximité d'agglomération.
Le développement des e-services administratifs pour le compte des intercommunalités renforce la posture d'animation et de fédération des EPCI vis-à-vis des communes.
- **Dans le domaine de l'économie :**
 - Plusieurs programmes concourent à la cohésion et à l'ouverture des territoires : Le développement de l'agriculture biologique, le développement et la structuration des réseaux de commercialisation (initiatives de vente de proximité, vente directe, coopératives de consommateurs, magasins-fermiers...) permettant de mailler l'ensemble du territoire et de favoriser l'accès des consommateurs aux produits bio.

- Les programmes dédiés au commerce et à l'artisanat (Avance remboursable à l'artisanat et aide au commerce de proximité) permettent de soutenir des initiatives locales de création et de développement de structures de proximité, notamment de TPE implantées en zone rurale,
- La Région Auvergne soutient également le réseau des Points Multi-Services (PMS) dont l'objectif consiste à maintenir une dernière activité dans des communes rurales, et donc un dernier lieu de vie, tout en proposant des offres de services de qualité pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants,
- Dans le cadre de son programme « Economie Sociale et Solidaire » la Région soutient des projets « Massif Central » (TERRE DE LIENS, CREFAD) favorisant la dynamique interrégionale en matière d'économie sociale et solidaire,
- la Région Auvergne, en soutenant financièrement la mesure 4.2.3 du F.S.E. gérée par l'organisme intermédiaire CREDIS, favorise le développement de micro-projets d'utilité sociale portés par des associations présentes sur les territoires, notamment dans le secteur rural.

▪ **Dans le domaine de la santé :**

- La Région, consciente de l'importance pour les territoires ruraux de maintenir une offre de soins de qualité accessible à tous, s'est engagée au titre de l'aménagement du territoire, à concourir à l'implantation de maisons de santé dans des zones rencontrant des problèmes de démographie médicale. Les territoires éligibles sont les zones déficitaires URCAM et les ZRR.

▪ **Dans le domaine de la Formation :**

- Par son action dans le domaine de la formation « sanitaire et sociale » la Région contribue à faciliter l'accès des populations locales aux services de santé de proximité en formant plus de professionnels de santé, par exemple : 68 Demandeurs d'emploi ont été formés dans le secteur de l'aide à domicile en 2009.

LE TRANSPORT DURABLE

▪ **Dans le domaine des transports :**

C'est bien sûr dans le cadre de sa politique de transports que la Région intervient sur ce thème. Elle souhaite proposer une solution de transport à chaque habitant en étendant, sous une forme nouvelle, l'offre en mobilité dans les zones les moins denses du territoire régional. La mobilité durable permet de rompre l'isolement des personnes âgées et des personnes n'ayant pas de moyens de transport.

Les programmes régionaux ont comme objectifs de :

- moderniser et améliorer l'infrastructure ferroviaire ce qui permet de pérenniser et développer les circulations des trains de voyageurs (Téoz, TER) et de marchandises,
- faciliter les échanges entre les villes avec le TER,
- mettre en place les organisations et encourager les dispositifs visant à développer l'intermodalité entre les réseaux de transport public et les autres modes de transport,
- desservir tout le territoire auvergnat avec une offre de transport adaptée (Transport à la Demande (TAD), covoiturage),
- simplifier l'accès aux réseaux de transport public (tarification multimodale, billettique commune, information multimodale, ...),
- promouvoir la Ligne à Grande Vitesse « Paris-Orléans-Clermont-Fd-Lyon » qui facilitera l'accessibilité des territoires d'Auvergne aux grandes métropoles, mais aussi des grandes métropoles vers les territoires d'Auvergne.

L'HABITAT DURABLE

▪ Dans le domaine du développement solidaire des territoires :

L'action de la Région se décline dans plusieurs programmes :

- Habitat en zone rurale :
Il s'agit de favoriser le développement du logement en zone rurale notamment dans les bourgs centres, à la fois via le développement de l'habitat public, mais aussi via l'habitat social soit en création neuve soit en rénovation. Cette action a pour but de doter les territoires ruraux d'une offre locative compatible avec l'objectif régional d'accueil de nouvelles populations tout en respectant les orientations du SRADDT.
- Habitat en zone urbaine (hors ANRU) :
Il s'agit de proposer de nouveaux logements sociaux en zone urbaine via l'acquisition / réhabilitation de logements en centre ville. Cette action permet aussi de proposer des logements pour les jeunes en finançant notamment des Foyers pour Jeunes Travailleurs.
Quelques exemples concrets:
 - O.P.A.C. - O.P.H. de Commentry (03) : Extension du foyer de jeunes travailleurs Residence.com Création de 14 studios
 - Acquisition-amélioration de 6 logements locatifs à Clermont-Ferrand
 - Acquisition-amélioration de 9 logements à Bellerive sur Allier (03)
 - Acquisition-amélioration de 8 logements situés à Saint-Flour (15)
 - Acquisition-amélioration de 12 logements locatifs à Pont du Château (63)...
- Renouvellement urbain:
Le Conseil régional d'Auvergne apporte son appui aux opérations qui sont retenues par l'Agence Nationale de Requalification Urbaine (A.N.R.U.) et également aux collectivités possédant un parc important de logements sociaux qui mettent en œuvre des opérations ambitieuses de renouvellement urbain.
Les travaux de requalification urbaine doivent relever d'une logique de projet et transformer en profondeur les quartiers dégradés en les réinsérant dans la ville. Il s'agit d'opérer le désenclavement physique (forme urbaine, voirie, transports) et de réaliser la mixité sociale par la diversification de l'habitat et la mixité urbaine par la diversité des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisirs).

LE MAINTIEN DES POPULATIONS et L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

▪ Dans le domaine de l'économie :

- Les aides individuelles aux entreprises renforcent l'attractivité et le dynamisme des territoires d'Auvergne,
- Le programme régional « Transcommerce-Transartisanat », qui a pour objectif de commercialiser, au plan national, des offres de reprises de fonds de commerce ou d'ateliers en Auvergne, favorise l'accueil de nouveaux actifs en Auvergne,
- Le programme PACTE permet de soutenir de nombreux projets de création et/ou de développement d'entreprise par le biais des prêts d'honneur et des bourses créateurs-repreneurs d'entreprises. De nombreuses entreprises sont ainsi créées et / ou reprises en Auvergne grâce à ces aides financières,

- De même, l'organisation de manifestations d'envergure régionale portant sur la création-transmission-reprise d'entreprises en Auvergne permet d'ouvrir notre région aux autres régions métropolitaines et d'accueillir, de sensibiliser de nouveaux porteurs de projets à venir s'implanter en Auvergne.

▪ **Dans le domaine des transports :**

- L'amélioration des grandes liaisons ferroviaires contribue au renforcement de l'attractivité socio-économique et de la compétitivité du territoire régional,
- L'amélioration des itinéraires routiers favorise la cohésion et l'ouverture des territoires par la diminution des temps de parcours,
- l'accès, par voie routière ou ferroviaire, aux bassins d'emplois et aux bassins de vie permet également à certains secteurs ruraux de retrouver une certaine dynamique démographique et économique,
- La plate-forme aéroportuaire permet de desservir le territoire auvergnat en particulier pour compléter la desserte routière et ferroviaire : les lignes aériennes permettent d'effectuer un aller/retour dans une journée entre les deux villes auvergnates (Aurillac-Le Puy) et Paris (Les modes alternatifs de transport, train et route, ne permettent pas une telle desserte notamment pour Aurillac).

▪ **Dans le domaine du tourisme :**

L'accueil de nouvelles populations peut également passer par une première étape correspondant à l'amélioration et à la promotion du patrimoine touristique de l'Auvergne. L'aide apportée par la Région permet de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et de mettre en valeur notre patrimoine bâti :

- concours des villes et villages fleuris,
- mise en valeur du patrimoine architectural et paysager pour obtenir le label 'Plus beaux villages de France »,
- développement et soutien aux agences locales de tourisme (A.L.T.).

Ouverture sur l'Europe et le monde

Même si cet objectif n'était pas précisé dans le thème « cohésion et ouverture des territoires » du document Agenda 21 voté en novembre 2007, il est important de donner quelques exemples des actions de la Région pour favoriser son ouverture sur l'Europe et le monde.

Tout d'abord, nos politiques de coopération décentralisée ont permis de mettre en œuvre des actions de partenariat, intégrant différentes dimensions du développement durable (notamment les volets environnemental et culturel avec de nombreux pays ou régions comme la Bosnie-Herzégovine et les Balkans, Madagascar, le Mali, la Chine, le Portugal, l'Inde, ...

▪ **Dans le domaine de la formation :**

La Région verse une prime de 300 € pour tout employeur qui laisse partir son apprenti une semaine à l'étranger pour un pays de l'Union Européenne. Elle finance également les CFA qui organisent des séjours collectifs de découverte à caractère professionnel en Europe.

La Région Auvergne a développé une politique de développement de la mobilité européenne des publics en formation professionnelle englobant deux aspects :

- l'accompagnement *technique* des lycées professionnels, CFA, organismes de formation et missions locales
- l'accompagnement *financier* des publics en formation.

Le projet européen *Progress* « *Schéma régional pour le développement de la mobilité européenne* » finance l'accompagnement de 46 structures de formation/missions locales auvergnates dans leurs projets de mobilité ; il se termine le 30 janvier 2010. Ce projet pilote a permis de déterminer les actions pertinentes à mener pour développer la mobilité, afin que celles-ci puissent être poursuivies à l'aide du Fonds Social Européen.

En parallèle et pour appuyer cet accompagnement technique, les bourses européennes *Leonardo* (Audace 1 et 2) obtenues par la Région ont permis de financer des stages en Europe pour des demandeurs d'emploi auvergnats sélectionnés par les missions locales et organismes de formation auvergnats ou Pôle Emploi.

▪ **Dans le domaine du développement solidaire des Territoires :**

Au titre du programme Leader : la Région cofinance des projets de coopération internationale portés par les Pays (par exemple : le Pays de Vichy-Auvergne et les échanges avec la Roumanie : Patrimoine alimentaire et biodiversité, échange de jeunes, Biennale du Pays de Vichy et de la Transylvanie).

3

EMPLOI DURABLE

Tel que défini dans l'Agenda 21 de la Région Auvergne, l'emploi durable vise à créer de façon dynamique un capital :

- économique pour la région (emploi durable sur des secteurs d'avenir),
- humain pour les individus (emploi durable pour les personnes),
- dans les formes d'emploi (durée, types de contrats).

Pour l'individu, l'emploi durable correspond à une activité professionnelle tout au long de la vie qui assure un revenu et garantit autonomie et sécurité.

En fonction des objectifs précisés au début du chapitre sur la SRDD, les exemples d'impacts des programmes régionaux sur ce thème porteront donc sur :

- la formation et la recherche
- l'amélioration des conditions de travail
- le développement ou la structuration des filières « éco-industrie », de services aux entreprises et de services à la personne, ...

LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

▪ **Dans le domaine de l'innovation :**

- les programmes régionaux se déclinent en 5 volets principaux :
 - soutenir les structures d'appui et de transfert de technologie (Centres de ressources technologiques, plateformes technologiques, incubateur),

- favoriser la création d'entreprise innovante,
- favoriser les travaux collaboratifs entre laboratoires et entreprises,
- financer l'animation des pôles de compétitivité,
- favoriser l'émergence d'un pôle bioinformatique dans la continuité du programme européen LifeGrid.

Nos financements ont pour but de créer les meilleures conditions possibles à la création d'entreprise et aux transferts de technologies afin d'envisager au mieux la création d'emploi et de pérennisation de ces emplois.

▪ **Dans le domaine de la formation :**

- Les formations ouvertes dans les Centres de Formations d'Apprentis, après autorisation de la Région, sont des formations diplômantes qui répondent aux besoins de l'économie, dans des domaines très variés : agriculture, sport, tourisme, commerce, hôtellerie restauration, bâtiment. Elles permettent l'emploi durable de jeunes à l'issue d'une formation préparée en alternance,
- En plus la Région verse une prime de 500 € pour tout employeur qui embauche son apprenti dans le mois qui suit la fin du contrat d'apprentissage,
- Pour la formation des demandeurs d'emploi : la commande de la Région en matière de formations est définie en associant étroitement les acteurs des territoires ainsi que les acteurs économiques régionaux (branches professionnelles) afin de répondre aux mieux aux besoins du marché, ce qui est un gage de facilité pour trouver un emploi à l'issue de la formation,
- Des outils spécifiques permettent d'établir des diagnostics partagés entre le monde économique et les institutionnels pour l'identification des besoins en formation : schémas, contrats d'objectifs,
- La Région impose aux organismes de formation l'accueil d'au moins 5% de personnes porteuses de handicap dans les formations collectives et elle finance de nombreuses actions en faveur des activités spécifiques aux zones rurales (agriculture avec focus sur agriculture bio et diversification, tourisme rural, ...).

▪ **Dans le domaine de l'économie**

- Dans le cadre de l'un de ses programmes « Economie Sociale et Solidaire », la Région Auvergne attribue des subventions à la création et au développement des structures d'insertion par l'activité économique dont les missions consistent à former des salariés dans le but de les réinsérer dans la vie active afin qu'ils puissent obtenir un emploi pérenne.

L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

▪ **Dans le domaine de l'agriculture :**

Le Conseil régional a souhaité mettre en œuvre une politique globale de développement de l'emploi durable, du stade de l'accompagnement des candidats à l'installation, de l'aide apportée à la création/reprise, de la préparation de la transmission des exploitations agricoles, de la prise en compte de la question foncière, jusqu'à la diversification des activités sur l'exploitation.

Elle participe au développement de l'emploi salarié qui permet des services de remplacement. Ainsi tout en améliorant les conditions de travail des exploitants agricoles, elle aide à l'embauche de salariés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Exemples issus du fonctionnement interne de la Région :

Dans le cadre de l'intégration des personnels techniques des lycées, la Région termine une politique de déprécarisation qui s'est traduite par 150 déprécarisations.

Dans le Domaine royal de Randan, les travaux sur la Maison de l'Inspecteur visent entre autres à améliorer les conditions de travail des employés actuels (chauffage, vestiaires, sanitaires,...).

LE DEVELOPPEMENT OU LA STRUCTURATION DE FILIERES

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

▪ Dans le domaine de l'économie :

- La Région apporte des aides aux entreprises en finançant uniquement la création d'emploi CDI et la création d'emplois verts dans le secteur émergent des éco-industries (bois énergie, photovoltaïques, cabinet conseil dans le domaine de l'environnement, bois construction, éco-isolants...).
- Les programmes dédiés au commerce et à l'artisanat de proximité permettent de maintenir des emplois non délocalisables au sein de TPE artisanales ou bien de commerces implantés, pour la majeure partie, en milieu rural.
- Les programmes « Economie Sociale et Solidaire » permettent de soutenir l'emploi durable de plusieurs façons :
 - En aidant des structures régionales spécialisées dans l'accompagnement de porteurs de projet souhaitant créer leur propre activité (micro-activité, T.P.E.) et ce afin de créer leur propre emploi durable.
 - En participant à de nombreux projets de création et/ou de développement de structure d'insertion par l'activité économique dont l'objectif consiste à insérer des personnes en grande difficulté sociale et/ou professionnelle.

▪ Dans le domaine de la qualité de la vie :

Deux dispositifs sont financés par la Région :

- Le dispositif « Emplois-Tremplins » qui accorde aux structures associatives les ressources nécessaires pour une période de 3 ou 5 ans, à la pérennisation du poste créé en développant et en diversifiant leurs activités.
- Les groupements d'employeurs qui permettent des embauches de personnel grâce à la mutualisation des emplois par les collectivités, les associations, notamment culturelles et sportives.

▪ Dans le domaine du tourisme :

Nos différentes interventions, mises en œuvre par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne ont pu se traduire par la pérennisation d'emplois induits par l'amélioration significative de la qualité des hébergements touristiques et par la promotion de l'offre touristique.

▪ Dans le domaine de l'environnement :

Indirectement les programmes régionaux en matière d'environnement permettent le développement de l'emploi :

- Le soutien aux Parcs (en fonctionnement) finance à 80 % des postes de longue durée,

- Les associations, très souvent bénéficiaires de subventions régionales, peuvent pérenniser des emplois,
- le développement des aides aux énergies renouvelables a un impact positif sur l'emploi :
 - des installateurs privés (chauffagistes) conventionnés avec la Région
 - des personnes intervenant dans la construction, la finition et l'entretien de gros équipement de chauffage collectifs
 - des espaces info énergie, des bureaux d'études, ...
- **Dans le domaine des techniques de l'information et de la communication :**

L'économie du numérique est actuellement celle qui est dotée de la croissance la plus forte (8 fois la croissance des secteurs traditionnels en moyenne). Orienter la Région vers le numérique est un gage de développement d'emplois qualifiés et durables.

4

PATRIMOINE NATUREL (biodiversité et paysages)

L'Auvergne est reconnue pour la diversité de ses paysages et la richesse de sa biodiversité.

Les exemples d'impacts des programmes régionaux sur ce thème se présenteront donc tout simplement en deux parties :

- les paysages
- la biodiversité

LES PAYSAGES

Ce thème est traité essentiellement dans deux programmes : l'environnement et l'économie car protéger, réhabiliter, mettre en valeur des espaces naturels revêt très souvent, désormais, des enjeux touristiques tout autant que patrimoniaux.

- **Dans le domaine de l'environnement :**

Deux exemples sont significatifs :

- la Région a élaboré en partenariat avec tous les territoires et acteurs impactés, un outil de préservation et de développement de la rivière Allier : le Schéma de développement durable de la rivière Allier, adopté par l'Assemblée régionale en juin 2009 prévoyant la mise en œuvre de 37 actions qui préserveront cette rivière, élément indispensable à la qualité de vie des Auvergnats.
- L'aménagement des chemins sur la Chaîne des Puys : Des travaux d'aménagement et de préservation sur ce site classé ont été entrepris par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région. Ils sont achevés depuis cet été.

▪ **Dans le domaine de l'économie :**

- Dans le domaine de l'agriculture, la Région, en cohérence avec les engagements pris à la suite des Assises Territoriales, s'est donné l'objectif de promouvoir un modèle durable d'élevage porcin qui respecte l'environnement : La charte de l'élevage porcin. C'est également un des objectifs de la charte de l'élevage ovin.
- Dans le domaine de la forêt, le programme régional d'Aides aux entreprises favorise la valorisation de cette ressource naturelle disponible qu'est le bois ce qui permet l'entretien et le développement des forêts.
- Dans le programme « Economie Sociale et Solidaire », la Région soutient le développement des structures de services à la personne dont certains métiers portent sur l'entretien des espaces verts. Certaines structures d'insertion par l'activité économique, comme notamment les Ateliers et Chantiers d'Insertion, interviennent sur des travaux d'aménagement et/ou d'entretien du petit patrimoine bâti, sur l'entretien des sentiers, des bois, les espaces verts, ...

LA BIODIVERSITE

Comme pour les paysages, ce thème est traité essentiellement dans les deux programmes : environnement et économie.

▪ **Dans le domaine de l'environnement :**

La Région vient de voter, en session de novembre 2009, le **Plan régional de la Biodiversité**. Ce document présente le diagnostic de l'état de la biodiversité en Auvergne et démontre qu'un certain nombre d'espèces et /ou de milieux sont en situation critique par rapport au dérèglement climatique. Ces espèces (ex : apollon du Forez) ou ces milieux (ex. : chênaie du Bourbonnais, landes subalpines, ...) sont considérés comme prioritaires et vont faire l'objet d'actions régionales. La mise en œuvre des actions de ce plan sera étalée sur 10 ans (2010/2020).

▪ **Dans le domaine de l'économie :**

Rappelons que les agriculteurs ont un triple rôle à jouer dans le monde rural : un rôle économique, un rôle socio-territorial et un rôle environnemental.

- La politique régionale de modernisation des unités de production tend à développer une culture du paysage et à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement et de développement économique (ex. : liste des investissements éligibles au titre de l'aide aux projets des CUMA).
- La Région souhaite développer une agriculture de qualité, tant au niveau de la qualité environnementale des modes de production (préservation de la fertilité des sols, de la biodiversité, des paysages, de la qualité de l'air et de l'eau) qu'au niveau de la qualité des produits (aspects sanitaires, traçabilité, ...).
- Enfin il faut insister sur l'importance de nos aides à l'agriculture biologique qui constitue l'un des meilleurs moyens de concilier production agricole et préservation de l'environnement.

L'eau est omniprésente en Auvergne et les ressources sont abondantes grâce à un réseau hydrographique dense et à une pluviosité forte.

L'eau est valorisée sur le plan économique par le tourisme, le thermalisme, l'embouteillage des eaux, l'agriculture ; ces prélèvements notables engendrent une pression forte sur la ressource en eau.

En fonction des objectifs de ce thème de l'eau, précisés au début du chapitre sur la SRDD, la présentation des impacts des programmes régionaux portera donc sur :

- La gestion de l'eau
- La quantité de la ressource en eau
- La qualité de l'eau

LA GESTION DE L'EAU ET LA QUANTITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

- **Dans le domaine de l'économie :**

Suite aux travaux de la commission « eau et agriculture », la Région a lancé en 2008, le dispositif « retenues de substitution dans le cadre du programme de la gestion durable de l'eau, et la mise en place d'un appel à projet « Projets exemplaires d'agriculture durable », sur la thématique eau et agriculture.

- **Dans le domaine du transport :**

Le TER est consommateur d'eau dans son quotidien (nettoyage des matériels, des gares...). La Région peut inciter la SNCF à réfléchir sur la mise en place de dispositifs visant à :

- économiser l'eau : utilisation de produits ne nécessitant pas de rinçage,
- récupérer l'eau : installations de récupérateurs d'eau pour les usages "domestiques" des gares (toilettes, ménage...),
- assurer la qualité de l'eau rejetée : vérifier la bonne utilisation et le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement pour les gares non raccordées au système collectif, développer l'utilisation de produits "écologiques".

- **Autres exemples dans différents domaines :**

- Dans le domaine du sport : le Stadium de La Loue à Montluçon, financé en partie par la Région, est équipé en bassins faisant office de rétention et de stockage de l'eau pluviale...
- Dans le domaine du tourisme, les opérations subventionnées par la Région, dans le cadre du Plan thermal, ont permis d'accompagner les établissements thermaux dans leur démarche de maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- A Vulcania, a été mis en place un système de récupération des eaux usées et des eaux de pluies.

- Le papier reprographie, acheté par la Région, est recyclé et recyclable : sa fabrication permet d'économiser 60 litres d'eau par kilo ce qui représente une économie de 46.700 litres pour nos consommations du premier semestre 2009.
- Dans les lycées, pour les laveries des cuisines, les marchés intègrent l'obligation de présence de pompes à chaleur qui permettent aux machines d'économiser l'eau et l'énergie.

LA QUALITE DE L'EAU

▪ Dans le domaine de l'environnement :

L'eau et les milieux qu'elle abrite sont une des composantes du patrimoine naturel en Auvergne. Un certain nombre des actions de la politique régionale du patrimoine naturel ont une incidence positive sur l'eau notamment sur :

- l'amélioration de la qualité des eaux (rivières – nappes)
- l'amélioration de la morphologie des cours d'eau (lit/berges/espace de mobilité/ lit majeur)
- le développement des actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- la préservation des milieux naturels et semi-naturels associés aux cours d'eau
- la lutte contre la pollution diffuse avec notamment de l'animation sur les bassins versant et le programme « effluents fromagers » 2008-2012.

Plusieurs documents, élaborés avec différents partenaires, définissent des objectifs consacrés à la qualité de l'eau :

le schéma de développement durable de la rivière Allier le 22 juin 2009

la convention 2008-2011 avec Phyt'eauvergne

le Contrat Nature Val d'Allier 2008-2013

la Convention avec l'EPL 2007-2013.

Enfin la Région soutient une quinzaine de contractualisations « eau » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrats de Rivière et Contrats Territoriaux).

6

SANTE ET ENVIRONNEMENT

L'espérance de vie à la naissance en Auvergne s'inscrit dans la moyenne nationale, même si les indicateurs de santé montrent une surmortalité régionale due aux maladies cardiovasculaires, aux suicides, au cancer, à l'alcool et aux accidents de la circulation.

Le nombre de personnes âgées est proportionnellement important et en constante augmentation. Le maillage du territoire en offre de soins de proximité et l'accès aux soins sont donc des aspects essentiels pour la région.

Par ailleurs, en Auvergne, même si l'environnement est globalement favorable à la santé, ce constat est à nuancer pour la qualité de l'eau et de l'air, surtout dans les agglomérations (pics d'ozone, ...).

En fonction des objectifs de ce thème de la santé, précisés au début du chapitre sur la SRDD, les exemples d'impacts des programmes régionaux concerneront donc :

- L'offre de soin
- La prévention
- La qualité de l'environnement

L'OFFRE DE SOINS

▪ **Dans le domaine de la formation :**

La Région est compétente dans le domaine des formations sanitaires et sociales : en permettant la formation de personnels de santé pour répondre aux besoins des populations, elle contribue à faciliter l'accès des populations locales aux services de santé de proximité notamment dans le secteur de l'aide à domicile.

▪ **Dans le domaine de la santé :**

En accompagnement de son programme sur la création de maisons de santé, la Région souhaite que de nouveaux professionnels de santé s'installent dans des zones sous-dotées. De plus, elle accorde 10 bourses à de jeunes internes de médecine générale pour effectuer un stage dans les zones déficitaires URCAM et les ZRR.

▪ **Dans le domaine des techniques l'information et de la communication :**

Le programme AUVERDAT TERRITOIRES a soutenu le dispositif SIMPA, structure porteuse du développement du Dossier Médical Partagé.

Par ailleurs, le programme régional du haut et du très haut débit, permet de conduire des actions de télémédecine en zones rurales.

LA PREVENTION

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

▪ **Dans le domaine de la jeunesse, du sport et de la vie associative :**

La Région Auvergne a signé des conventions avec la Fédération Régionale d'Auvergne du Mouvement Français pour le Planning Familial, l'Association AGILE et l'Association CADIS-CRIPS Auvergne, afin de mener des actions de prévention en direction de la jeunesse.

Des formations pour les encadrants des stages sportifs contribuent à une approche de l'activité physique dans de bonnes conditions.

Des conventions sont conclues avec les ligues intervenant sur des publics porteurs de handicap (Comité Régional de Sport Adapté Auvergne et Comité d'Auvergne Handisport), afin de permettre à ces personnes une pratique du sport, qui est favorable à leur santé.

▪ **Dans le domaine de l'économie :**

L'avenir du métier d'agriculteur et son attrait pour les jeunes et leur famille, passent également, par l'amélioration des conditions de vie et de travail. C'est pourquoi, une intervention régionale a été mise en place à deux niveaux :

- aide à la création d'emploi salarié au sein des services de remplacement et des groupements d'employeurs,

- aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs.

Les salariés en insertion sont sensibilisés à certains gestes techniques dans le cadre de l'utilisation de matériels professionnels. Les structures d'insertion dispensent aussi des conseils en matière de nutrition, de prévention santé, ...

▪ **Dans le domaine de la formation :**

La Région a autorisé l'ouverture d'une formation par apprentissage dans le domaine de la santé : le Diplôme d'Etat infirmier, ...

La Région a participé à l'organisation d'un séminaire à destination des directeurs de CFA et formateurs pour les sensibiliser à l'enseignement Santé et Sécurité au travail.

Actions d'aide à la santé des jeunes, mais sans véritable stratégie (aides gérées à la discrétion des missions locales).

▪ **Dans le domaine des transports :**

L'amélioration du réseau routier (signalétique, revêtement, tracé) peut le rendre moins accidentogène et permettre également d'assurer un bon accès aux centres de soins (du bourg centre à la métropole régionale).

Par ailleurs, l'amélioration de l'accessibilité du réseau TER (à l'horizon 2015) permettra aux personnes à mobilité réduite de se déplacer plus facilement (rupture d'isolement, socialisation).

▪ **Dans le domaine du tourisme :**

Plusieurs programmes mis en œuvre par le CRDTA et soutenus par la Région peuvent avoir des conséquences positives sur la santé de la population en général ou sur un groupe plus ciblé :

- Le programme « tourisme et handicap » apporte une aide financière pour l'accessibilité des hébergements, des restaurants, des sites, ...
- Le « plan cyclable régional », établi en partenariat avec les collectivités concernées et les populations locales devrait se traduire par la réalisation de 280 km de voies vertes et de 600 km de vélo routes.

Exemples issus du fonctionnement interne de la Région :

La Région met en place des formations, pour ses agents concernés, à la prise de conscience des risques et à l'intérêt du port des équipements de Protection Individuelle.

Pour le marché relatif au nettoyage de ses locaux, elle exige l'utilisation de produits ménagers biodégradables à 95 % afin de garantir aux personnels de nettoyage et aux agents utilisateurs une meilleure préservation de leur santé.

En ce qui concerne les lycées, la Région met en place des formations à la cuisine bio à l'attention des cuisiniers et finance des repas bio afin de favoriser une alimentation plus saine des lycéens.

LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Exemples de programmes régionaux ayant des impacts positifs :

- **Dans le domaine de l'économie :**

Le Conseil régional a souhaité favoriser une agriculture biologique et de qualité et valorisé des produits agricoles de qualité ancrés au terroir, ce qui contribue à assurer à tous les Auvergnats, les conditions favorables à la préservation et à l'amélioration de leur santé.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, certaines structures d'insertion, de par la nature des travaux effectués, sensibilisent leurs salariés à la protection de la nature.

- **Dans le domaine de l'environnement :**

Il est indispensable de prendre en compte, à l'avenir, le lien qui existe entre patrimoine naturel et santé via les espèces envahissantes, dont certaines (ex. : grande berce, ambroisie...) sont un enjeu de santé publique.

Le Plan Régional sur la biodiversité prévoit des actions sur ce thème.

- **Dans le domaine du développement solidaire des territoires :**

Comme indiqué précédemment, la Région Auvergne apporte son appui aux opérations qui sont retenues par l'Agence Nationale de Requalification Urbaine (A.N.R.U.) et également aux collectivités possédant un parc important de logements sociaux et qui mettent en œuvre des opérations ambitieuses de renouvellement urbain. Ces opérations comprennent la résorption de l'habitat dégradé et améliorent le cadre de vie des habitants.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Liste des programmes analysés pour l'évaluation de la SRDD

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Qualité de la vie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunesse et vie associative ○ Formation sportive et technique ○ Partenariat avec le mouvement sportif ○ Equipements sportifs ○ Structures culturelles ○ Développement des publics et création artistique ○ Projets culturels des territoires ○ Rayonnement du patrimoine régional ○ Tourisme
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : Développement solidaire des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ○ CRADDT – Auvergne + ○ Leader ○ Habitat en zone urbaine ○ Habitat en zone rurale ○ Politique de la ville et de renouvellement urbain ○ Politique territoriale de santé
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES : environnement/énergies	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique de l'énergie ○ Politique du patrimoine naturel ○ Politique de l'eau
DIRECTION DE LA MOBILITE DURABLE ET DES TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Infrastructures ferroviaires ○ Mobilité durable ○ Ligne à grande vitesse ○ Service TER ○ Modernisation des routes ○ Lignes aériennes Aurillac et le Puy en Velay ○ Contribution au syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Fd
DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Innovation ○ Aides individuelles aux entreprises ○ Politiques sectorielles et actions collectives ○ Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire ○ Commerce et artisanat ○ Plan auvergnat pour la création et la transmission d'entreprises ○ Agriculture biologique ○ Emploi en agriculture ○ Qualité et valorisation agricoles ○ Modernisation des unités de production agricole
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> ○ Equipements des lycées ○ Fonctionnement des lycées ○ Travaux dans les lycées ○ Bourses mobilité étudiantes

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financement des structures d'accueil des jeunes ○ Financement des formations à destination des salariés ○ Financement des formations à destination de demandeurs d'emploi ○ Financement du fonctionnement de l'apprentissage ○ Indemnités forfaitaires aux employeurs d'apprentis ○ Travaux et équipements dans les CFA ○ Equipements des écoles de formations sanitaires et sociales ○ Financement du fonctionnement des établissements et bourses des étudiants ○ Etudes sur la formation ○ Information sur la formation
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT EXTERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coopération décentralisée

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes sur Auverdata territoires
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation ○ Carrières et payes des agents ○ Instances paritaires ○ Recrutement
DIRECTION DES TRAVAUX, DU PATRIMOINE ET DES MOYENS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none"> ○ Domaine royal de Randan ○ Locaux du FRAC ○ Vulcania ○ Fournitures ○ Prestations de service
DIRECTION DELEGUEE AUX POLITIQUES TERRITORIALES CONTRACTUELLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Massif Central

ANNEXE 2 – GRILLE « REFERENTIEL »



Merci de remplir votre fiche projet :

- Informations générales sur votre projet
- Questionnaire d'évaluation
- Synthèse de l'analyse de votre projet

Une fois votre fiche projet validée, vous aurez encore la possibilité de modifier votre fiche projet, ou vous pourrez nous la transmettre.

Les champs marqués d'une étoile * sont obligatoires.

Informations générales

Porteur du projet

Jean Dupont
jean@dupont.com - 0666666666

Fiche remplie par

Pierre Delarue
jean@dupont.com - 0666666666

Intitulé du projet *

Coût total *

 €

Pays *

Comm. de communes *

Aide demandée *

 €

Questionnaire

	+	-	?	
	OUI - Préciser l'impact positif	NON	SO NSP	PRECISIONS + ARGUMENTAIRE (Qualification ou quantification si possible des effets attendus)
1	Le projet va-t-il contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une action en matière de maîtrise de l'énergie ou d'utilisation d'énergie renouvelable (lutte contre les changements climatiques) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
2	Le projet favorisera-t-il la cohésion du territoire concerné : Pays, PNR, agglomération ... ? (par exemple: le projet est porté pas une intercommunalité à fiscalité propre, le projet est inséré dans un territoire de projet, il est conforme à la charge du PNR lorsqu'il est sur un territoire PNR, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
	Le projet favorisera-t-il l'ouverture du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

ANNEXE 3 - GLOSSAIRE

Agenda 21	Programme d'actions pour le XXI ^{ème} siècle orienté vers le développement durable
Agenda 21 local	Projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire
Développement durable	Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs
ARDE	Agence Régionale de Développement Économique
ARDTA	Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne
CRDTA	Comité Régional du Développement Touristique de l'Auvergne
CESR	Conseil Économique et Social Régional
CRDDT	Contrats Régionaux de Développement Durable des Territoires, aussi nommés Contrats Auvergne+
DGS	Direction Générale des Services - Travaux et Moyens Généraux
DBF	Direction du Budget et des Finances
DDE	Direction du Développement Extérieur
DEES	Direction de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur
DEI	Direction de l'Économie et de l'Innovation
DDDST	Direction du Développement Durable et Solidaire des Territoires
DFPA	Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
DTICSI	Direction des Technologies de l'Information, de la Communication et des Systèmes d'Information
DDPTC	Direction Déléguée aux Politiques Territoriales Contractuelles
DTPMG	Direction des Travaux, du Patrimoine et des Moyens Généraux
DMDT	Direction de la Mobilité Durable et des Transports
DRH	Direction des Ressources Humaines
MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations
SRDD	Stratégie Régionale de Développement Durable
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRDE	Schéma Régional de Développement Économique
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports